**ANNONCES**

Première Insertion ..... 10 Cents par ligne
Chaque Insertion subséquente..... 2 " "
Adresses d'affaires ..... ..... $6 par année

☞ Des arrangements très faciles et à bon marché seront faits pour l'insertion des Annonces à long terme.

La Rédaction ne sera, en aucun cas, responsable des opinions des Correspondants. Les manuscrits ne sont pas rendus.

Obligé de payer les frais de port sur toutes les gazettes envoyées à la poste, l'abonnement est rigoureusement exigible d'avance.

# Le Moniteur Acadien.

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

Port Affranchi par l'Editeur

**ABONNEMENTS**

Une Copie, un An, $2.00 ; Six Mois, $1.00
Club de Cinq, " 7.50 ; " 3.75
Club de Onze, " 15.00 ; " 7.50

*Invariablement payable d'avance par Six Mois*

Les Frais de Port sont payés par l'Editeur-Propriétaire

JOUR DE PUBLICATION—JEUDI MATIN

☞ Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées à

FERD. ROBIDOUX,
Editeur-Propriétaire.

VOL. XIII. Shédiac (Nouveau-Brunswick) — Jeudi, 22 Avril 1880. No 31 36



## Adresses d'Affaires.

**Dr. G. A. Harrison,**
SHEDIAC, N. B
Shediac, 1er decembre 1871.

**DR. H. E. BOISSY**
MEMRAMCOOK, N. B.
juillet 1869—ac

**DR. J. A. LÉGER.**
OFFICE :—Dans la bâtisse du Bureau de Poste.
**SHEDIAC, N. B.**
18 avril 7

**Dr. A. P. Landry,**
Bureau dans le Magasin Gladstone,
**BOUCTOUCHE.**
☞ Visible à toute heure.—1er oct 77

**DR. LAMOTHE,**
BUREAU :
BOUCTOUCHE, N. B.
12 juin 1879.

**DR. ED. T. GAUDET,**
**Main Street, Moncton.**
BUREAU EN FACE DU PHŒNIX HOTEL.
☞ Ayant reçu les instruments nécessaires pour les opérations des différentes maladies de l'œil, le Dr. Gaudet s'occupera de cette branche d'une manière toute spéciale.—10 déc. 79.

**W. J. NORFOLK, M. D.,**
**Médecin & Chirurgien,**
**Shédiac, - N. B.**
BUREAU : Weldon House, en face du Dépôt.
RÉSIDENCE : Cap Shédiac, ci-devant occupée par Wm. Stevens, Ecr.
Sera au bureau tous les jours, de midi à deux heures et de quatre à sept heures p. m.—8 janv.

**Richard & Landry,**
**AVOCATS,**
SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.
*Bureaux* :—Dorchester & Shédiac.
*Attention Spéciale à la collection des comptes.*
A. D. RICHARD, L.L.B., Dorchester. N. A. LANDRY, L.L.B., Shédiac
18 août 79

LANDRY & TRUEMAN
AVOCATS, &c., &c.,
**DORCHESTER, N. B.**
P. A. LANDRY, W. A. TRUEMAN.
oct70—déc78

**C. RICHARDSON,**
*Avocat, Solliciteur, Notaire Public.*
**RICHIBOUCTOU, N. B.**
4 Mai '76—12m.

**D. L. HANINGTON**
**PROCUREUR-AVOCAT.**
SOLLICITEUR, NOTAIRE PUBLIC, &c., &c.
DORCHESTER, N. B.
19 février '79—

**W. W. WELLS,**
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.
Bureau : Au-dessus du Bureau de Poste,
DORCHESTER, N. B.
Attention spéciale donnée à la collection des dettes dans toutes les parties de la Puissance et des Etats-Unis. 1 juin 79.

*Bureaux de loi et de Collection*
—DE—
**ADAMS & LAWLOR**
AVOCATS, NOTAIRES, &c.,
*Solliciteurs en Faillites, Biens-Fonds, Agents d'Assurance contre le Feu.*
BUREAUX :
A NEWCASTLE ET A BATHURST
M. ADAMS, *Newcastle.* R. A. LAWLOR, *Bathurst.*
12 mars 78 —

**RALPH SMALL,**
**Voiturier, Shédiac, N. B.**
**Voitures de toutes Sortes**
dans les derniers goûts et aux plus bas prix, faits à ordre.
*Réparages de voitures d'hiver et d'été exécutés sous le plus bref délai.*
**Ferrage de Chevaux et ouvrages de Forge executes avec ponctualite.**
Satisfaction garantie et prix modérés.
Shédiac, N. B., 20 janvier 1880.—6m

**Cadeaux du Jour de l'An**
**Et des Fêtes**
A l'approche des Fêtes du Nouvel An, nous ne pouvons mieux faire que d'annoncer au public en général et en particulier à ceux qui ont des enfants, des frères, des sœurs, des amis, à qui ils destinent un présent à l'occasion du jour de l'An, que le populaire horlogier et bijoutier de la ville,
**Anselme M. Légère**
Déposède le plus bel assortiment qui se soit vu en bijouterie, orfèvrerie, horlogerie et argenterie ; lunettes, chaînes, montres, loquets, et mille autres objets d'art qui sont toujours acceptés avec plaisir comme présents et qui sont des vrais
**Cadeaux du Jour de l'An.**
Shédiac, 20 déc. 1879.

## Adresses d'Affaires.

**Agence d'Assurance Generale**
*Compagnies d'Assurance contre les Accidents, sur la Vie et contre le Feu, représentées.*
BUREAUX :—Bâtisse en brique de Nicholson, coin de Church et Main Streets, Moncton.
Propriétés de fermes assurées à bas prix.
**J. McC. SNOW, Agent.**
10 déc. '79—1a

NOUVELLE BOUTIQUE DE
**FERBLANTIER.**
Le soussigné, ouvrier d'expérience, ayant ouvert une Boutique de
**Poeles, Tuyaux de poele. et de Ferblanterie,**
dans la ville de Shédiac, prie respectueusement le public de venir examiner son assortiment, lequel sera vendu à bon marché pour argent comptant.
RÉPARATIONS BIEN FAITES.
*BOUILLOIRES A HOMARD* FAITES A ORDRE.
1000 boisseaux d'avoine sont demandés en échange de tuyaux de poêle et de ferblanterie.
MILTON ANDERSON.
Shédiac, 16 sept. 1879.

**SWEENEY & RICHARD**
MANUFACTURERS DE
**VOITURES D'HIVER & D'ETE**
**SHEDIAC, N. B.**
***Traineaux, Carosses et Wagons de toute description en mains et à ordre.***
**Réparages exécutés à court délai**
Il y a aussi joint
**UNE FORGE**
**ou toute espece d'Ouvrages de Campagne fait a des prix moderes.**
T. W. SWEENEY. AMABLE RICHARD.
shediac, 10 Mai '79—ac

**T. WILLIAM BELL & CO**
IMPORTATEURS DIRECTS DE
**Vins et Liqueurs Etrangeres,**
THES, CIGARES, &c., &c.
Bloc Ferguson, Dock Street,
**St. Jean N. B.**
☞ *Toutes commandes exécutées avec le plus grand soin, diligence, et aux plus bas prix.*
17 juin 1879—

**D. MAGEE & Cie.,**
MANUFACTURERS EN GROS DE
*CHAPEAUX CASQUES ET PELLETERIES.*
**51, KING STREET,**
ST. JEAN, N. B.
D. MAGEE. M F MANKS
mai 20 '72—ac

**Facterie de Chaussures**
**DE SACKVILLE**
DEPUIS que j'ai adopté le système de marquer mon nom sur TOUTES mes Chaussures, je m'aperçois que les commandes augmentent rapidement. A ceux qui ont besoin de Chaussures, je dirai : Essayez les miennes, et assurez-vous que mon nom soit au complet sur le fond de chaque paire.
ABNER SMITH.
20 novembre 77—3m

ELECTION ! ELECTION ! !
**ELECTION !!!**
Le soussigné, dans le but de se faire élire le
PREMIER, DU BON MARCHE,
Offre en vente
LES FONDS DE SES DEUX MAGASINS
avec sa grande Importation de
**Nouvelles March'dises**
ce printemps, à des
**PRIX**
défiant toute compétition pour
**Argent comptant.**
VENEZ VOIR, VOUS SEREZ CONVAINCU ET VOUS ACHETEREZ,
Ainsi vous marquerez votre bulletin pour
**J. O. ARSENEAU.**
Egmont Bay I. P. E., 21 mai 1878

**THOS. R. JONES & CIE.,**
ST. JEAN, N. B
IMPORTATEURS DE
**Morceries et Marchandises Sèches Anglaises, Francaises, Allemantes et Américaines etc., etc.**
*Manufacturiers d'Habillements sans égaux pour la façon, le coût et le matériel.*
Ont toujours en mains des cotons domestiques aux prix des moulins.
**ETOFFES**
du pays pour les travailleurs de bois manufacturées et vendues.
*AUX PLUS BAS PRIX*
CONDITIONS LIBERALES.
mai 20 1872—ac

## Adresses d'Affaires.

**BRASSERIE FOYLE.**
**MAISONS DE MALT ET DISTILLERIE.**
**Manufacturiers de XX & XXX Ales et Brown Stout Porter.**
*Importateurs de RUM de fine saveur, BRANDIES, VINS, etc.*
P. A J. CHMILLIE, - Halifax, Nouvelle-Ecosse.

**Depot de Liqueurs & Salle de Billard**
**Joseph Gallant, Shediac, N.B.**
**LIQUEURS, VINS & CIGARES**
DE PREMIERE CLASSE
**EN GROS ET EN DETAIL.**
**Magnifique SALLE DE BILLARD.**
Huitres constamment en Mains
PRIX MODIQUES

**F. A. JONES,**
**Painsec, [sur l'Intercolonial,]**
MANUFACTURER DE
BOIS DE PIN, PRUCHE, EPINETTE ET BOIS FRANC,
*Fonds de Barils. Bois séché à la vapeur, Planchers et Planches à doubler embôitées, bardeaux, planches pour faire des Boîtes à Homard et à Savon.*
**Toute Commande promptement et ponctuellement exécutée.**
20 août 1879—

**MAGASIN NOUVEAU**
200 Pas à l'Est de l'Eglise Anglicane
**SHEDIAC, N. B.**
**M. HAZEN KINNEAR**
ANNONCE respectueusement au public qu'il a ouvert un MAGASIN à l'endroit indiqué plus haut, sur le chemin étendu au Barachois, auquel on trouvera constamment un Assortiment Général, complet et varié de
**Marchandises Sèches**
**Groceries, Epiceries,**
**Ferronneries, etc.**
à des prix défiant TOUTE COMPETITION.
**Fleur et Farine de choix à bien bas prix**
☞ *Toute espèce de produits pris en échange.*
☞ On n'a qu'à venir voir pour se convaincre que c'est de son propre intérêt d'acheter au Magasin Nouveau de
HAZEN KINNEAR.
Shédiac, 26 août '78—3m

**1879--Automne & Hiver--1880**
**McSweeney Brothers,**
**MONCTON, N. B.,**
Offrent maintenant en vente un ASSORTIMENT DE PREMIÈRE CLASSE de
**Manteaux pour Dames,**
**Châles "**
**Pelisteries "**
**Etoffes "**
**Pardessus pour Hommes,**
**Ulsters "**
**Reefers "**
**Habits, Vestes & Pantalons**
☞ Nous recevons tous les jours de *Nouvelles Marchandises* que nous vendons aux PLUS BAS PRIX possibles pour ARGENT COMPTANT.
McSWEENEY BROS.

**CHAPEAUX**
**DU PRINTEMPS !**
ON VIENT DE RECEVOIR
25 Doz. CHAPEAUX du Printemps,
AINSI QUE
1 caisse de Chemises Blanches et de couleur,
ET
**1 caisse de Collets et Poignets,**
QUE NOUS VENDRONS A
**Bien bas prix pour ARGENT Comptant.**
JOHN CALDER.
Shédiac, 10 mars 1880.


## Agents du Moniteur Acadien
### a l'Ile du Prince-Edouard.

Ci suit une liste des Agents du *Moniteur* dans l'Ile du Prince-Edouard :

*Rivière des Ouches.*—M. Onésime Gaudet, Instituteur.
*Mont-Carmel.*—M. Elie Bruno Gallant.
*Egmont-Bay.*—Hon. Jos. O. Arseneau, M. P. P.
*Tignish.*—Sylvain T. Perry, Ecr., marchand et maître de poste.
*Rustico.*—Joseph Gallant, Ecr., marchand et maître de poste.
*Cavendish Road.*—M. Paul Thibodeau, Instituteur.
*Cascumpec.*—M. John Gallant, marchand.

Nos abonnés, dans ces diverses localités, sont priés de faire leurs remises entre les mains de ces messieurs qui nous les feront tenir sans délai. On voudra bien remarquer que tous les arrérages doivent se payer sans retard, sinon nous serons dans la nécessité de sévir.

COMTE DE GLOUCESTER.

NEGUAC.—Romain Savoie, Ecr.
TRACADIE.—M. Placide P. Gaudet, Instituteur.
POKEMOUCHE.—Mr. Jérôme Robichaud.
*Shippagan.*—Henry A. Sormany, Ecr.
*Caraquet*—Théotime Blanchard, Ecr.
*Grand Anse*—Jos. Poirier, Ecr.
*Bathurst*—Samuel Melanson, Ecr.
*Petit Rocher*—M. Jérôme Boudreau, Instituteur

## EQUITY SALE.

THERE will be sold at Public Auction, on MONDAY, the TENTH DAY of MAY Next, A. D. 1880, at Eleven O'Clock in the Forenoon, at the Court House, in Dorchester, in the County of Westmorland, and with the approbation of the undersigned Barrister-at-Law, under and by virtue of a Decretal Order of the Supreme Court in Equity, made on the Sixth Day of January in the Year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty, in a certain cause in which Owen Sherry is Plaintiff and Terence McManus, John W. McManus, Jeremiah B. McManus, Terence B. McManus, Elaire Budro, Theophilus Budro, Emmas Budro, Belony Budro, Pascal White, Joseph Ayer and Lowell A. Ayer, his wife, are Defendants, the Lands and Premises mentioned in the said Decretal Order as follows :—

The piece of upland bounded easterly by the rear line, southerly by lands occupied by Terence McManus, John W. McManus, Jeremiah B. McManus and Terence B. McManus, westerly by the Intercolonial Railway, and northerly by lands in possession of Gideon Smith from said Railway to the Public Highway running from Dorchester to Shediac, and by lands in possession of George Cornier from said Public Highway to the rear line, containing sixty acres more or less ;

One piece bounded on the south by a dyke, on the west by lands owned by Burke, on the north by the river and on the east by lands occupied by Denis Cormier ;

Second piece bounded on the south by lands formerly occupied by the late Amand Landry, on the west and north by a dyke, and on the east by lands occupied by Denis Cormier ;

Third piece bounded on the south by the river, on the west by lands formerly owned by the late Amand Landry, on the north by Frank S. White, and on the east by lands occupied by William Fawcett, the three several pieces above described being the same Marsh Land sold and conveyed by Angus Belliveau and Flavie his wife to Belony Budro by deed bearing date the tenth day of March A. D. 1871, reference being thereto had will more fully appear ;

Fourth piece of Marsh land—bounded northerly by lands occupied by Samuel Coffee, southerly by lands formerly occupied by Samuel Charters, easterly by the Marsh road, and westerly by the river, being the same piece or parcel conveyed by said Angus Belliveau and his wife to Emmus Budro by deed bearing date the twenty-fourth day of March A.D. 1872 ;

Fifth piece or parcel bounded northerly by lands occupied by Gideon Smith, southerly by lands occupied by John McKelvie, easterly by a bog known as the Mocoque, and westerly by the river ;

Sixth piece or parcel bounded northerly by lands formerly occupied by one Doherty, southerly by lands formerly occupied by the late Amand Landry, easterly by the said Bog, and westerly by the Marsh road, the two last above described pieces being the same sold and conveyed by said Angus Belliveau and wife to Elaire Budro and Theophilus Budro by deed bearing date the fourteenth day of December A. D. 1872 ;

Seventh piece or parcel bounded and described as follows :—northerly by upland formerly occupied by Samuel Charters, southerly by marsh lands occupied by Denis Cormier, westerly by the marsh road ;

Eighth piece described as follows :—easterly by lands occupied by Thadée Richard, westerly by lands occupied by Maxime Richard, southerly by lands formerly occupied by the late Amand Landry, and on the north by marsh lands occupied by William Fawcett, the two last above described pieces being the same as conveyed by the said Angus Belliveau and wife to Pascal White by deed bearing date the tenth day of November A. D. 1872, together with all and singular the buildings and improvements thereon.

Dated the 29th. day of January A. D. 1880.

A. E. OULTON,
Barrister.

LANDRY & TRUEMAN,
Plaintiff's Solicitors.


**Pensionnat N. D. du S. Cœur,**
**MEMRAMCOOK, N. B.**
Cette nouvelle institution agréablement située dans la magnifique Paroisse de Memramcook ; auprès du collège St. Joseph, est dirigée par les Sœurs de la Charité qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à la santé et au bien-être des jeunes Demoiselles, confiées à leur soin. Les Maîtresses prêtent une attention particulière à former leur élèves à la pratique des vertus chrétiennes et morales.
Le cours de l'instruction comprend le Français, l'Anglais, la Musique, le Dessin, la tenue du ménage, la couture unie et ouvrage de goût. L'année scolaire est de dix mois. On reçoit des élèves au Pensionnat à aucune période de l'année.
CONDITION DE LA PENSION.
Le prix de la pension est de quatre-vingts dollars, la maison fournit un lit complet et objet de table. Chaque élève doit fournir ses objets de toilette. Toutes les fournitures classiques sont à la charge des élèves. Les frais du médecin ne sont pas compris dans la pension.
Moyennant dix dollars la maison se charge du blanchissage des élèves.
Le cours de musique et usage du piano, vingt dollars par année. Le dessin, la peinture sont extras. A chaque trimestre les parents reçoivent avec le montant des dépenses des notes sur la conduite, le travail de leurs enfants.
Pour plus amples informations s'adresser à la Supérieure.

**Institut des Freres de l'Ecolee Chretiennes.**
**College Commercial St. Michel,**
CHATHAM, N. B.
Ce Collége a pour but de procurer aux jeunes gens, avec le bienfait d'une éducation chrétienne, les connaissances qui leur sont nécessaires pour s'ouvrir une carrière dans le commerce et l'industrie.
*Conditions de la pension, y compris l'enseignement.*
Le prix de la pension pour l'année scolaire est de $70. Cette somme est payable en deux termes et d'avance : 1. A la rentrée de septembre, $35 ; 2. Le 1er janvier, $35.
Il n'est fait de remise que dans le cas où un enfant serait renvoyé sa famille et celui d'une maladie qui nécessiterait une absence de plus d'un mois.
Pour les élèves qui entrent dans le courant de l'année scolaire, la pension court du 1er ou du 15, suivant qu'ils entrent dans la première ou la seconde quinzaine du mois.
Les frais d'infirmerie, de pharmacie, l'étude de la musique instrumentale, la navigation, la télégraphie, le dessin et les fournitures classiques sont extras.

| | | |
|---|---|---|
| Lavage | $10.00 | par an. |
| Dessin | 5.00 | " |
| Navigation | 5.00 | " |
| Télégraphie | 5.00 | " |
| Lit et garnitures | 8.00 | " |
| Demi-pension | 20.00 | " |
| Musique Inst. | 20.00 | " |

Un diplôme commercial sera donné à ceux qui passeront un examen satisfaisant dans les branches requises.
Pour plus amples informations s'adresser au Directeur,
FRERE JOSEPH.
Chatham N. B., 21 juillet 1879.

**Farine de Blé d'Inde.**
Recevant aujourd'hui par l'I. C. R.
250 qts K. D. FARINE DE CHOIX.
Vendu à bon marché par
A. J. BABANG & CO.
Moncton, 1er avril 1880


## Les Employés sessionnels.

Du Courrier de Montréal.

La *Patrie* a publié, ces jours derniers, un tableau contenant les noms des employés sessionnels de l'année dernière, tableau qu'elle a fait précéder d'un article intitulé les 100 nouveaux employés. Il est évident que le confrère, en vue de l'élection de Châteauguay, a voulu donner à entendre aux électeurs de ce comté que, sous le règne béni de M. McKenzie, il n'y avait pas d'employés sessionnels, ou que les nouvelles nominations faites par le gouvernement conservateur avaient amené un surcroît de dépense. Mais il s'est bien gardé de mettre en regard les noms des employés sessionnels nommés par M. McKenzie, et sans cette comparaison, le tableau ne prouve absolument rien.

On a même évité avec soin de donner le total des dépenses pour salaires et contingents pendant l'année 1879. C'est qu'il aurait fallu en même temps mettre en regard le total dépensé l'année précédente par M McKenzie, pour les mêmes fins, et malgré que les dépenses de 1878 eussent été de $2,000 moindres que celles de 1879, il est facile de voir que cet excédant n'aurait pu donner que $20 chacun aux prétendus 100 nouveaux employés sessionnels, somme tout à fait insuffisante pour passer trois mois à Ottawa.

Une autre chose que la *Patrie* a probablement oublié de dire c'est que les dépenses ont été considérablement réduites en 1880. En 1879 le gouvernement a pu croire qu'il serait nécessaire d'affecter à ce service une somme au moins égale à celle dépensée l'année précédente par M. McKenzie. L'expérience lui a démontré depuis qu'il y avait moyen de se montrer plus économe que ses prédécesseurs et cette année on a réduit à la fois le nombre et le salaire de ces employés, qui était de $5 par jour au temps béni où les libéraux administraient les affaires du pays, a été réduit à $4 par jour.

Ce que la *Patrie* n'a pas osé faire, lorsqu'elle accusait le gouvernement conservateur, nous le faisons aujourd'hui. Nous donnons ci-après un état comparatif des dépenses sessionnelles depuis 1869 jusqu'à 1879 inclusivement :

*Clerks, Messengers et Pages durant les Sessions.*

Régime conservateur.

| | Depenses. | No. de jours de la sess. |
|---|---|---|
| 1869, | $11,454 75 | 79 |
| 1870 | 13,501.00 | 88 |
| 1871 | 11,833 00 | 60 |
| 1872 | 15,814 00 | 65 |
| 1873 | 13,385 57 | 96 |
| | $65,988.32 | 388 |

Soit : $170.07 par jour.

Régime libéral.

| | | |
|---|---|---|
| 1874 | $15,319.50 | 62 |
| 1875 | 19,379.95 | 65 |
| 1876 | 18,609 25 | 63 |
| 1877 | 20,386.00 | 81 |
| 1878 | 28,953.75 | 94 |
| | $102,698 45 | 365 |

Soit : $281.36 par jour.

Régime libéral, $281 36
Regime conservateur, 170 07

Difference, $111.29

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et ne font pas précisément l'éloge de l'économie libérale. Si nous examinons les salaires et contingents de la Chambre des Communes la différence est encore plus frappante en faveur des conservateurs :

*Salaires et contingents de la Chambre des Communes.*

| | |
|---|---|
| 1870 | $ 90,000 |
| 1871 | 90,000 |
| 1872 | 114 000 |
| 1873 | 109,000 |
| *Sous Mackenzie.* | |
| 1874 | 129,000 |
| 1875 | 129,000 |
| 1876 | 130,000 |
| 1877 | 120,000 |
| 1878 | 140,000 |

En 1879 comme nous l'avons dit plus haut les dépenses ont été de $142,000, mais cette légère augmentation pâlit devant les exploits de M. Mackenzie qui a réussi dès la première année à augmenter les dépenses de dix fois ce montant et qui, en 1878, parvenait à excéder de $40,000 la somme dépensée en 1873.

Voici maintenant les réductions opérées en 1880 :

*Réductions des salaires et dépenses de la Chambre des Communes, 1880.*

25 clerks extra réduits de $4 à $3 par jour pour 90 jours $6,750 00
5 traducteurs extra réduits de $5 à $4 par jour, 90 jours 1,800 00
12 pages à $1 50 par jour 1,620 00
35 messagers, $200 par session 7,000 00
Total $17,170 00

Lorsque les libéraux pourront nous en montrer autant peut être auront-ils meilleure grâce de crier contre le prétendu gaspillage des deniers publics.

## LE BRIGANTAGE A L'EGLISE

Nous racontions, il y a quelques jours, les exploits d'une bande de voleurs espagnols qui s'étaient, dans l'une de leurs expéditions, fait guider par l'alcade de la ville. Voici le pendant :

La semaine dernière, au moment où toute la population du village catalan de Rodés (province de Lérida) était réunie dans l'église paroissiale pour écouter le sermon, plusieurs hommes firent irruption dans l'église.

Ces hommes s'étaient noirci le visage avec de la suie, afin d'être méconnaissables. Chacun d'eux était armé d'une carabine ou d'un revolver qu'il portait au poing, ou d'un long couteau ou d'un poignard dont le manche apparaissait menaçant au dessus de la ceinture.

Trois d'entre eux entrèrent avec résolution dans le temple et, faisant résonner sur la dalle la crosse de leurs fusils, se dirigèrent, en s'ouvrant violemment un passage à travers la foule, vers la chaire où, sans autre préambule, ils assénèrent un grand coup de poing sur la tête du curé qui tomba évanoui. En même temps ils l'attachèrent fortement à l'aide de cordes, puis ils menacèrent de mort quiconque pousserait un cri ou chercherait à s'évader.

Pris de terreur, les paroissiens n'osèrent bouger. Les deux bandits qui étaient restés dehors s'établirent à la porte de l'église pour en interdire la sortie. Pendant que ceux ci montaient ainsi la garde, le curé était transporté au presbytère par les autres. Là, deux nouveaux compagnons vinrent prêter main forte à la bande. Le malheureux prêtre fut assis sur un fauteuil, et un douloureux interrogatoire commença pour lui. On lui demanda bientôt de remettre à l'instant 500 onces d'or que l'on savait être en sa possession.

A quoi il répondit ne pas savoir ce dont on l'entretenait. Quinze coups de couteau, dirigés sur les jambes et sur les bras, lui donnèrent un avant-goût du raffinement de cruauté de ses ennemis. Puis on lui renouvela la question, et, sa réponse étant restée identique, on le mit debout sur ses pieds et on lui asséna vingt coups de bâton sur le dos. La malheureuse victimes poussait des cris déchirants. Réintégré dans son fauteuil, le prêtre se décida cependant à déclarer qu'il possédait quelque argent, en effet, mais que cette somme ne dépassait pas 3,600 réaux. Cette déclaration indigna les voleurs qui allumèrent une gerbe de paille, puis inclinèrent la figure du curé sur la flamme vive. Les cheveux, les sourcils et les cils prirent feu. La victime hurlait de douleur.

Attirée par ses lamentations, la servante du curé, que des travaux du ménage avaient retenue jusque là dans une pièce retirée, s'élance vers le clocher afin de sonner le tocsin ; mais elle tombe sous le couteau d'un de ces bandits avant d'avoir pu exécuter ses projets.

En présence de la persistance des dénégations de leur victime, les malfaiteurs, que la soif de l'or avait poussés au crime et que cet échec transportait de fureur, avaient enfin résolu de fusiller le prêtre infortuné ; ils le firent mettre à genoux dans ce but, et la barbare sentence allait être exécutée quand l'un des sacripants, qui avait fait une minutieuse perquisition dans la cure, rentra tout à coup en annonçant à ses complices qu'il avait découvert la somme, plus quelques armes de chasse qui brillaient dans ses bras. Le trésor du curé était un dépôt qui avait été fait entre ses mains depuis la veille.

Les féroces bandits, n'ayant plus aucune raison de prolonger leur séjour dans l'église, s'éloignèrent tranquillement, et telle était la terreur qu'ils inspiraient, que personne n'osa les poursuivre.

SERPENT DE MER—Le capitaine Andrew Chase, du brick "Isudara Rionda," est, au rapport de tous ceux qui le connaissent, un vieux loup de mer dont la parole vaut parole d'évangile. Il affirme que le 13 mars dernier, à midi et demi, par 26o50 de latitude nord et de 708, longitude ouest, un serpent de mer a passé à 100 ou 200 mètres de son brick. Il n'y avait en ce moment sur le pont, outre le capitaine, qu'un matelot en vigie, lequel, sachant que l'heure du dîner était passée, regardait avec anxiété du côté de la cuisine, de sorte qu'il n'a pas vu le serpent. Le capitaine, s'étant assuré qu'il n'était pas le jouet d'une illusion, a appelé ses hommes pour les faire jouir de ce rare spectacle, mais le serpent a plongé et disparu, laissant la mer terriblement agitée et le capitaine aussi. La tête du monstre, qu'il a vue distinctement, avait une longueur de 15 pieds au moins. La portion du corps qui était hors de l'eau était longue d'environ cinquante pieds. Quant à la longueur totale de l'animal, le capitaine Chase ne peut rien dire de positif, mais il est clair, d'après ce qu'il en a vu, qu'elle ne devait pas être inférieure à 100 pieds.

## Nouvelles et Faits Divers

*Succession Leblanc*—Nous voyons dans les journaux de Joliette qu'il y a un nommé Charles Leblanc qui est mort à Philadelphie et qui a laissé une grande fortune. Nous trouvons dans les archives de l'Acadie que Paul Leblanc et Mary Bechard ont eu un fils du nom de Charles, et nous trouvons aussi dans les archives, que Anney est la sœur de Charles Leblanc.—*Courrier du C.*

PLUS D'UNE LIEUE ET DEMIE—D'après les calculs du commissaire ordonnateur de la société St Jean Baptiste de Québec, en s'appuyant sur des données officielles, la longueur de la procession le 24 juin prochain devra mesurer environ 22,000 pieds, et cela en faisant marcher les citoyens à 4 de front,—en y comprenant bien entendu les chars allégoriques.—Or, comme une lieue, mesure française, donne 13,335 pieds, la longueur de cette procession s'étendrait donc à au delà d'une lieue et demie, c'est à dire à 2,000 pieds de plus.

RECAPTURÉ.—On mande de Bathurst : Après six jours de constantes recherches, le shérif Vail a réussi à recapturer Jean Roy, qui s'était évadé de la prison où il était détenu, en attendant son transfert au pénitencier, pour vol avec effraction au magasin de Burns, Adam & Cie. On a trouvé des effets qu'il a eu l'audace de voler au même établissement la nuit même de son escapade.

Terrible aventure arrivée à Lady Dufferin—Une dépêche de Londres annonce que Lord Dufferin et son épouse, accompagnés de plusieurs personnes, étaient à chasser, ces jours derniers, dans une forêt aux environs de St. Pétersbourg, lorsqu'un ours, caché dans un épais fourré, s'élança tout à coup sur Lady Dufferin, et l'aurait infailliblement dévorée sans l'assistance de Lord Hamilton, attaché d'ambassade, qui parvint à abattre la bête furieuse à coups de revolver.

—La Société St. Jean-Baptiste de Montréal a décidé à l'unanimité de venir en corps avec drapeaux, bannières et chars, à Québec, le 24 juin prochain.

—Un cultivateur de St. Lambert, près de Montréal, en faisant une excavation dans le terre, a trouvé, à deux pieds de profondeur, une quantité de mouches à patates suffisante pour remplir deux boisseaux.

—On rapporte qu'un crime épouvantable a été commis ces jours derniers sur le haut de l'Ottawa. Un nommé Levine, qui réside au fort Coulonge, a outragé, paraît-il, une petite fille du nom de Belec, âgée de neuf ans.

—Elzéar Castonguay, cultivateur de St. Anaclet, P. Q., a été tué récemment dans les circonstances suivantes. Il revenait de la forêt avec un voyage de bois, quand, près de sa maison, la voiture renversa sur lui. Il eut à peine le temps de crier au secours, et il expira.

—On télégraphie de la Nouvelle Orléans qu'à la suite d'une dispute au sujet de dix cents, le nègre John Raymond a tué d'un coup de pistolet John Sullivan, propriétaire de la taverne Barrel House.

—Edouard Tétreault, convaincu du meurtre d'Alice Butler, épouse d'un nommé Butler, à Windsor, Vermont, E. U., en 1877, a été pendu à ce dernier endroit, vendredi. Tétreault a confessé son crime sur l'échafaud, et dit qu'il y avait été porté par l'usage immodéré des boissons enivrantes, auquel Butler, l'époux de la victime, l'avait habitué. Il accusa Butler d'être un ivrogne habituel. Il lui demanda ensuite pardon et lui dit adieu, disant qu'il espérait le rencontrer dans un monde meilleur.

EPOUVANTABLE SACRIFICE.—On mande de Rangoun en date du 12 avril : Les sept cents personnes offertes en holocauste à Mandalay n'ont pas été brûlées mais enterrées vivantes. C'est Theebaw, le roi des Birmans, qui a ordonné ce sacrifice d'hommes, garçons, femmes, filles, prêtres et étrangers, pour le rétablissement de sa santé. Voici l'explication qu'on donne de ce massacre. Lorsque l'on construisait une ville dans le Burmah, il était d'usage d'offrir aux dieux des sacrifices humains ; d'ordinaire chaque nouveau souverain à sa capitale à lui. Les dieux ayant été irrités de ce qu'il n'y a pas eu un changement de capitale lors de l'avènement du nouveau roi et que par conséquent le sacrifice en question n'a pas eu lieu, les astrologues ont déclaré que le seul moyen d'apaiser leur courroux était de sacrifier sept cents victimes.

# Arrivant Ensemble !

## LE PRINTEMPS et un NOUVEAU MAGASIN !

—:o:o:—

## OL. MELANSON

A le plaisir d'annoncer au public que la société Melanson & Poirier étant dissoute de consentement mutuel, il a ouvert dans la bâtisse entre celles de M. P. Poirier et M. Calder, un magasin général où sont offertes au public tous les articles de consommation qu'une famille puisse avoir besoin. Mon stock est neuf, bien choisi, et sera vendu à des prix étonnamment bas.

Mon assortiment de

## Marchandises Sèches

—comprend :—

LUSTRE NOIR et de couleur,
COBOURG, ETOFFES A ROBE (à flatter tous les goûts,)
INDIENNES de tout prix,
COTON BLANC et JAUNE,
WINCEY, DRAP CANADIEN,
DRAP NOIR, FLANELLES,
COTON en paquets BLANC, BLEU, &c.,
DUCK, COUTIL,
FLEURS POUR CHAPEAUX,
RUBANS,
DENTELLES, &c.
CHAPEAUX D'HOMMES,
HABILLEMENTS.
GILETS, VESTES et CULOTTES, etc.

## GROCERIES:

SUCRE, MELASSES,

**Farine de blé, de blé-d'Inde, d'avoine, et d'orge,**

FÈVES, THÉ, TABAC, VIANDES, POISSONS, CORNICHONS, ALIMENTS DE TOUTES SORTES EN BOITE,

## CHAUSSURES,

Bottes, Souliers, Claques,

**SLEEPERS.**

—HUILES—

*Huile de charbon, huile de morue, huile de morue,*
*Huile à peintures crue et bouillie,*
*Peintures de toutes couleurs,*
*Fables, Poudre, Plomb, Caps à fusil.*
*Cornes à poudre,*

CLOUS ASSORTIS, VITRE, POTÉE, LAMPES.

**Ferronnerie,**
**Verrerie, Ferblanterie, Tapisserie, Faience,**
**Cuir a Semelle,**

Et une foule d'objets de fantaisie trop nombreux pour être énumérés.

Je prendrai des Chaussons en échange pour marchandises.

Mon magasin, tel que composé, est l'un des mieux fournis de la ville, et le public peut être certain que je négligerai rien pour servir ses goûts et le traiter avec courtoisie.

**OL. M. MELANSON.**

Shédiac, 15 mars 1880.

# FerronnerieS

## EN GROS.

## PRINTEMPS 1880.

## Clarke, Kerr & Thorne,

## ST. JEAN, N. B.

Nous invitons respectueusement l'attention sur notre Stock du printemps de

## Ferronnerie, Coutellerie, etc.

Maintenant en magasin et arrivant tous les jours

## LISEZ CETTE LISTE

De Marchandises, montrant la variété que nous tenons habituellement, outre d'autres effets, qui ne sont pas énumérés.

Coutellerie de Table et de Poche, Pelles, Bêches, Fourches à foin et à fumier, Papier sec et goudronné, Ficelle à saumon, Ecardes à laine, Ecardes à coton, Etrilles, Balances pour comptoirs, Balances pour plateformes, Vitres, Cables, Terrières, Poudre, Plomb, Zinc, Limes, Fenêtres,

Cadenas, Poignées, Clous coupés, Scies à moulin, Scies, Egoines, Clous à cheval, Clous à vis, Clous à chaloupe, Hameçons, Lignes de pêche, Brosses assorties, Rouge, Vases à goudron, Meuler, Vitriol, Alun, Couperose, Glaise à cesser, Indigo, Esprit de bois, Vernis.

Huiles à peinture cuites et bouillies, Blanc de plomb au baril et à la mesure, Peintures de couleur " " " Potée, Du Blanc, Térébenthine, etc.

BALAIS, SEAUX, MESURES EN BOIS, et une variété de petits articles tels que Papier à lettre, Enveloppes, Aiguilles, Crayons, Pipes de bois et de terre, Lunettes, Dés, Cordes de violon, Ardoises d'école, Bourses, Peignes, Encre noire, etc.

En vente aux plus bas prix.

" On paie la plus stricte attention aux ordres reçus par la Malle "

## CLARKE, KERR & THORNE,

*Ancienne place de MM. I. & F. Burpee & Co.*

Prince William Street,

SAINT JEAN, N. B.



## Tout Laine.

## CACHEMIRES FRANCAIS NOIRS

**65 cts, 85 cts, $1.00, $1.12, $1.30,**

Les meilleurs marchandises pour l'argent que j'aie jamais vues.

*MERINOS FRANÇAIS DE COULEUR TOUT LAINE, à bon marché chez*

**C. A. BOWSER, SACKVILLE.**


(Pour le *Moniteur Acadien.*)

**Une Mere au berceau de son fils mourant.**

"Ales pitié d'une pauvre mère,
O Dieu du ciel! vois ma douleur;
C'est là mon seul bien sur la terre,
Conjures de moi ce malheur."

"Pour moi la vie sera trop dure,
Si la mort vient me le ravir;
De ma tristesse la mesure
Me fera moi-même mourir."

"Epargnes, laisses moi mon ange,
Qu'il n'aille pas encore à toi;
Il ne faut pas si tôt qu'il change.
La terre pour le ciel sans moi!"

Ainsi, dans sa douleur extrême,
Pritait une mère à genoux
Près du berceau où le jour même
La mort devait porter ses coups.

Et parlant d'une voix de mère
A son cher fils qui sommeillait!
"Demeur avec moi sur la terre,"
Maintes fois elle redisait.

"Tu y partageras ma peine,
Ta joie y fera mon bonheur;
Avec toi la vie que j'y mène
Ressentira peu le malheur."

"Les anges au radieux visage
Déjà voudraient te voir aux cieux
Ah! m'envieraient ils le seul gage
D'un époux qui règne avec eux!"

"Reste avec moi; sans toi ma vie
S'exhalerait toute en soupirs;
N'est-tu pas le lien qui me lie
Au plus sacré des souvenirs!"

"Ici-bas seule et désolée,
Sans joie, sans bonheur, sans appui;
Trop sombre et triste destinée!
Non, je ne puis vivre sans lui!"

"Sans lui le chagrin de mon âme
Deviendrait un poison mortel;
De mon cœur n'est-il pas la flamme
Depuis que son père est au ciel!"

"Mon fils!...trésor! il me regarde!
Son petit cœur palpite encor!
A ma prière Dieu retarde
Le coup redouté de le mort."

"Clos, mon chéri! clos ta paupière,
Du sommeil goûtes le repos,
Je vais continuer la prière
Qui est déjà montée là-haut!"

"Mère de Dieu! sèches mes larmes,
N'éprouves pas à si grand prix!
Laisses moi l'objet de mes charmes,
De grâce fais vivre mon fils."

"Tu consentis au sacrifice
De ton fils au mont du calvaire;
Ah! l'eus tu fait si son supplice
N'eut été à tous nécessaire!"

"Fais qu'en ce jour, Reine puissante
Mon fils revienne à la santé;
Ah! plutôt, fais, Vierge clémente
Que je change de volonté!"

Sa paupière demeure close,
Elle prie, elle veille, il dort;
Ah! le sommeil dont il repose
Est l'avant coureur de la mort.

"O Dieu du ciel! faut-il qu'il meure!
Votre divine volonté
Exige-t-elle qu'à cette heure
Mon seul trésor me soit ôté!"

"Demeure, mon fils, sur la terre,
Non! monte au séjour glorieux!
La joie, le bonheur de ta mère
Sera de te savoir aux cieux!"

CHRISTIANUS.


## LE MONITEUR ACADIEN

**Shédiac, Jeudi, 22 Avril 1880.**


Les Acadiens de cette ville ont fait, avant hier soir, les premières démarches pour participer à la grande fête du 24 juin à Québec. On est unanime sur la nécessité de se faire représenter, et tout porte à croire que Shédiac trouvera de nombreux imitateurs. Pour plus amples renseignements nous renvoyons le lecteur au rapport de l'assemblée que M. le secrétaire a bien voulu nous transmettre.

UNE TEMPETE A PROPOS de $100

La bienvenue des Acadiens au Marquis de Lorne et à la Princesse Louise, et les cent dollars qu'elle a coûtés au trésor provincial, troublent le sommeil d'une certaine presse et de certains hommes publics qui paraissent l'inspirer de leurs mauvais rêves.

On sait que l'été dernier, lorsqu'il fut connu que le gouverneur général et sa royale épouse avaient accepté l'invitation du gouvernement provincial de visiter cette province, les Acadiens, à l'exemple de leurs compatriotes de race étrangère, et des diverses parties de la population du pays, décidèrent de leur présenter une adresse. Un comité s'organisa à cette fin; une adresse fut rédigée et signée d'Acadiens de tous les coins de la province, représentant les cinquante mille âmes que comprend la race française au Nouveau-Brunswick, et après correspondance avec les autorités, il fut entendu que Son Excellence et Son Altesse Royale recevraient l'adresse à Moncton.

Le comité, qui avait M. Girouard, M. P., à sa tête, fit les préparatifs nécessaires, érigea une arche, etc. Remarquons ici que le gouvernement local, le Lieutenant Gouverneur en tête, devait et vint de fait recevoir le cortège vice-royal à Moncton. Ces préparatifs exigèrent des déboursés considérables, et le comité acadien, chargé de la réception, demanda au gouvernement local de solder la note de ces préparatifs, ce qui n'était que rigoureusement juste quand on considère que ces préparatifs devaient servir à la réception des illustres visiteurs par les autorités provinciales.

L'Hon. M. Landry, qui, on le comprend maintenant, prévoyait la tempête que des adversaires peu scrupuleux, toujours avides du moindre prétexte pour nous tomber dessus, pourraient soulever à ce propos, refusa de contribuer le plein montant et n'accorda que la somme de cent dollars, qu'il versa entre les mains du président, M. Girouard.

Le total des frais de la réception dépassent $16,000; St. Jean en a absorbé sa bonne part et la capitale à peu près les reste. Qui eut cru qu'on pût s'objecter aux cent piastres contribuées par la province à la réception de Moncton?

Cette basse jalousie, cette infime mesquinerie devait écheoir au *Sun* de St. Jean, l'organe-en-titre des principes libéraux-conservateurs, le soi-disant porte-étendard l'égalité pour toutes les classes! Ce journal a trouvé en chambre des députés qui ont ramassé ses diatribes pour les relancer au gouvernement et aux Acadiens. M. Willis, M. Killam,—*tu quoque*—ont descendu jusqu'à ce petit manège, mais leurs attaques sont restées sans écho, et M. Landry et M. Johnson ont eu bientôt fait d'en faire bonne justice.

M. Killam a été jusqu'à insinuer que M. Girouard avait gardé cet argent. Le *Times* de Moncton, qui connaît ce qui en est, déclare que

"Cela est fort injuste envers M. Girouard, qui a beaucoup travaillé pour assurer le succès de la démonstration et que non-seulement a dépensé l'argent qu'il a reçu du gouvernement, mais a encore dépensé librement ses propres deniers. Et nous voyons pas pourquoi faire tant de bruit sur cette affaire de $100 à Moncton quand il en a été dépensé des milliers ailleurs, sans hésitation et sans donner autant de satisfaction que ce qui a été fait ici. Ce n'était pas une démonstration locale, comme celle de Sussex, mais une démonstration provinciale, qui a donné aux Acadiens la seule opportunité qu'ils avaient de présenter leurs hommages aux distingués visiteurs. Si le gouvernement était justifiable de dépenser des dix milliers de piastres pour permettre aux anglais du Nouveau-Brunswick d'honorer convenablement Son Excellence et la Princesse, on n'a rien à redire au don de $100 accordé pour aider les Français de la Province à faire la même chose, surtout quand on songe qu'ils ne pouvaient guère participer à la plus grande démonstration. Le peuple remercierait les membres s'ils tarissaient sur le sujet des dépenses vice-royales, et si au lieu de disséquer les chevaux morts ils s'occupaient des questions d'économie pratique."

On nous saura gré de reproduire le brief résumé du discours prononcé lors de l'exposé financier par l'hon. M. Landry, Commissaire des Travaux Publics—que l'on peut lire dans une autre colonne.

L'administration que préside M. Landry est sans contredit la plus importante et la plus onéreuse du gouvernement provincial; c'est celle qui exige le plus de tact, d'attention, de surveillance et de soin. Le Ministre actuel, de l'aveu même de ses adversaires, réunit toutes ces qualités, et jamais cette onéreuse fonction n'a été remplie plus avantageusement qu'aujourd'hui. Aussi la manière ouverte, franche et sincère dont l'Hon. M. Landry a exposé les opérations critiquées de son département a-t-elle douné la plus entière satisfaction à la chambre et complètement dissipé les doutes que des adversaires intéressées avaient pu susciter sur certaines transactions.

Ainsi quand M. Ritchie, qui lui aussi convoite un portefeuille sous la future administration que devra sanctifier la présence de M. Killam au Département des Travaux tout comme M. Kelly répandait le parfum de la vertu du temps où l'on payait deux fois le même pont, n'a pas rougi de lancer en pleine chambre une accusation qui atteignait du même coup Sir S. L. Tilley et l'hon. M. Landry, ce dernier contraignit le détracteur de formuler carrément sa calomnie, et cela fait, lui donna un démenti formel et bien conditionné qui cloua sur son siège le député sainte-nitouche qui doit son poste à ses faux-airs de piété. Et la chambre d'applaudir à outrance l'éreintement de l'accusateur et le beau succès de l'accusé! On conçoit l'enthousiasme bien pardonnable de M. Johnson, député de Kent, qui, prenant la parole, acheva en quelques mots appropriés l'aplatissement de M. Ritchie.

Le Procureur Général Fraser a introduit un projet de loi amendant le chapitre 23 des statuts refondus concernant l'Agriculture. Si ce projet est adopté par les chambres, le Bureau de l'Agriculture se composera désormais de sept membres, nommés par le gouverneur en-conseil, dont le président sera l'un des ministres à portefeuille, chacun représentant un des six districts en lesquels la province sera divisée, et qui seront:

District No. 1— Comprendra les comtés de Westmorland, Kent et Albert;

No. 2.—Le comté de King et la cité et le comté de St. Jean.

No. 3.—Les comtés Charlotte et York;

No. 4.—Les comtés de Sunbury et Queen's;

No. 5—Les comtés de Carleton, Victoria et Madawaska;

No. 6—Les comtés de Northumberland, Gloucester et Restigouche.

Chaque société d'agriculture devra mettre une personne en nomination comme membre du Bureau d'Agriculture pour le district dans lequel elle se trouve, et le gouverneur en conseil choisira les six délégués sur les personnes ainsi mises en nomination. Le bureau devra s'assembler au moins une fois l'année et les membres recevront $2 par jour pendant que le bureau siègera, et les frais de route.

A une assemblée des habitants de Shédiac, tenue au bureau de MM. Richard & Landry, le 20me jour d'avril 1880, afin de prendre des mesures en vue de joindre nos frères les Canadiens-Français dans la célébration de la fête St. Jean-Baptiste le 24 juin prochain, Mr Valentin Landry, Inspecteur d'Ecoles, est nommé président, Mr. Narc. A. Landry, Secrétaire.

Sur la demande du Président Mr. Robidoux, qui vient d'avoir une entrevue personnelle avec quelques uns des membres de la Société St. Jean Baptiste de Québec, explique le but de l'assemblée. Il toucha sur la nécessité qu'il y a pour les Acadiens des Provinces Maritimes de répondre à l'appel généreux et magnanime, qui vient de nous être fait. L'Acadie figurait il y a 6 ans en pareille occasion à Montréal; sa voix s'est fait entendre et aujourd'hui il est encore nécessaire de montrer à l'Amérique Française que, malgré ses revers et le changement des temps les fils de l'Acadie ont conservé leur patriotisme, leur nationalité et leur langue.

Une série de résolutions sont alors soumises à l'assemblée et unanimement adoptées, comme suit:

Attendu que la Société St. Jean Baptiste de Québec a invité les Acadiens à prendre part à la fête nationale dont la célébration aura lieu à Québec le 24 juin prochain il est en conséquence résolu:

Prosé par M C. H. Galland, secondé par M. A. Poirier, 1o. Que les Acadiens acceptent la cordiale et chaleureuse invitation qui leur est est venue de la Société St. Jean Baptiste de Québec et se préparent à participer à la grande Fête du Canada Français le 24 juin prochain.

Proposé par M. A. Poirier, secondé par M. P. Gaudet, 2o. Que, vu les liens politiques et nationaux qui déjà nous unissent au Canada Français, et les avantages qui découleraient d'une union encore plus étroite, il est de la plus haute importance que chaque groupe Acadien des Provinces Maritimes se fasse représenter le 24 juin prochain à Québec. A cette fin cette assemblée engage respectueusement et instamment chaque centre acadien, non-seulement du Nouveau-Brunswick mais encore de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et du Cap-Breton à prendre des mesures pour figurer à cette grande solennité nationale.

Proposé par M. F. Robidoux, secondé par M. F. Poirier, 3o. Que malgré qu'il n'existe pas encore parmi nous d'organisation nationale générale, il est d'avis aux habitants de Shédiac que chaque paroisse ou comté envoie un ou plusieurs représentants à Québec.

Proposé par M. F. Poirier, secondé par M. C. H. Galland, 4o. Qu'il est de l'opinion des habitants de cette paroisse que Shédiac soit représenté par un certain nombre de délégués à être nommés plus tard.

Proposé par M. Gaudet, et secondé par le Dr. Léger, Que dès maintenant nous prions M. le curé de cette paroisse, le Révd Père Bourgeois de Memramcook, l'Hon. P. A. Landry et Pascal S. Poirier, Ecr., avocat, de vouloir bien figurer comme délégués de ce comté.

Proposé par M. Galland, secondé par M. G. Maillet, Qu'un comité, composé du moteur et MM. Robidoux et F. Poirier soit et est nommé afin de communiquer avec les autorités des chemins de fer en vue d'obtenir, s'il se peut, des prix réduits pour l'occasion.

Proposé par M. Robidoux, secondé par N. Landry, Qu'un comité consistant des MM. C. H. Galland, F. Poirier, Gaudet, O. Melanson et le Dr. Léger, soit nommé qui convoquera une assemblée publique des Acadiens afin de prendre des mesures ultérieures en conformité des précédentes résolutions.

Proposé par M. C. H. Galland, secondé par M. J. Gallant, Que les présentes résolutions soient publiées dans le *Moniteur Acadien* et qu'une copie de la cinquième Résolution soit expédiée par le Secrétaire à chacun des délégués nommés dans la dite cinquième Résolution.

Après quoi l'assemblée est dûement dissoute.

Daté à Shédiac, le 20me jour d'avril 1880.

NARC. A. LANDRY,
Secrétaire.

## Discours de l'Hon. P. A. Landry

SUR LE BUDGET PROVINCIAL.

L'hon. M. Landry pense que vu la tournure prise par le débat il sera justifiable de faire quelques remarques. Il est en mesure de montrer que dans son département on a opéré une réduction sur chaque branche du service, si l'on déduit les frais de la réception vice-royale. On s'émeut outre-mesure d'un excédant de dépense, et quand il indique une réduction sous ce rapport on lui reproche de ne pas avoir assez dépensé. Aucun comté ne s'est plaint que les travaux publics eussent souffert de la réduction des dépenses. En réalité il n'a pas fait un excédant de dépense de $700, bien que par les comptes il semble avoir fait un excédant de $5,000, et il croit avoir droit à des remerciements là-dessus. Ces $5,000 étaient des dépenses imprévues, et il a reçu des warrants spéciaux. L'excédant de la dépense sur les grands chemins et ponts fut de $35,000 en 1874, de $28,000 en 1875, de $24,000 en 1876, de $28,000 en 1877, et de $28,000 en 1878. Il ne cache pas le fait que de gros paiements ont été faits immédiatement après l'expiration de l'année courante, mais ces déboursés ne sont pas aussi élevés que les années précédentes. Depuis un an et demi il n'a passé un mois à son bureau d'avocat, mais il a consacré tout son temps aux affaires publiques. Il a parcouru toute la province, excepté deux ou trois comtés, et a vu presque tous les grands chemins et ponts. Il y a eu une diminution de $34,000 dans la dépense, et malgré cela les chemins et les ponts ont été tenus en aussi bonne condition qu'auparavant. Il a trouvé qu'il était difficile de contrôler les intendants, mais il leur a fait entendre qu'ils ne devaient faire aucun déboursé sans la sanction directe du département. Quelques-uns ont dépassé la limite. L'un dépensait $50, l'autre $100 de plus que le montant autorisé, et le total de ces petites sommes est considérable quand il y a tant d'intendants. Il a strictement défendu toute dépense, excepté pour remplacer un madrier cassé ou autre chose semblable, sans l'ordre exprès du Département. Il ignore où l'hon. membre pour Westmorland a pris ses chiffres Les dépenses contingentes, le postage, etc., de son bureau, accusent une réduction de plus de $200; en 1879 elles ont été de $514, contre $728 en 1878. Il ne peut comprendre comment M Black a pu préparer un état indiquant que la dépense est plus considérable. Il y a diminution sur chaque item.

Prenant la moyenne des quelques dernières années comme point de comparaison, les frais de voyage accusent une diminution de $300, et il a voyagé autant, sinon plus, qu'aucun de ses prédécesseurs. Si l'on prend en considération les dépenses extraordinaires de 1879, on doit admettre que le département est dans une meilleure position cette année que l'année dernière.

Il croyait, avant d'entrer en fonctions, que les dépenses auxquelles M. Black avait fait allusion pouvaient être réduites de beaucoup, mais il a découvert qu'il se trompait. Il a tâché d'opérer des réformes. Il a visité les bâtisses publiques pendant qu'on les réparait, et il a envoyé l'ingénieur et le secrétaire faire inspection et rapport. Il s'aperçut que le toit de l'hôtel du gouvernement faisait eau en plusieurs endroits, et qu'il fallait se servir de vaisseaux pour recevoir l'eau de ces gouttières, et on lui apprit qu'il en était ainsi depuis plusieurs années. Il a cru que ce serait vraiment économiser que de faire des réparages convenables, et il donna des ordres en conséquence. Une grosse somme a été dépensée sur cette couverture. Le rapport recommandait des réparages sous quatorze points différents Quand on terminé ces réparages, de nouveaux besoins surgirent. L'ingénieur y fut renvoyé, avec instruction rigoureuse de ne favoriser que les réparages absolument nécessaires, et il a trouvé les bâtisses attenantes, telque la buanderie, les maisons du cocher et du jardinier, dans un mauvais état tel qu'il a cru devoir en faire rapport.

Il ne lui appartient pas de dire qu'un tel établissement est nécessaire, mais il ne peut l'abolir d'un trait de plume. C'est un établissement coûteux, et il a essayé de tenir les dépenses aussi basses que possible. Il a trouvé que les hommes n'agissent pas avec les gouvernements, règle générale, comme ils font envers les uns les autres, et qu'il coûte plus pour faire faire les ouvrages pour le gouvernement que pour un particulier. Il a réduit les comptes, et plusieurs l'ont trouvé en défaut pour n'avoir alloué tout ce qui était demandé. Avec les grandes dépenses faites sur les bâtisses, elles sont de beaucoup dans un meilleur état que ces dernières années, et il faudra une somme de beaucoup moins élevée pour les maintenir.

Partout où il a trouvé possibilité de faire une réduction il l'a faite. Quand il est entré en fonctions il croit que les contingences du bureau étaient trop fortes, et a tâché de les réduire. Il a donné ordre au premier commis, par écrit, que pas une dépense ne devait être encourue, pas un ordre donné, sans la signature du premier commis pour l'autoriser, et qu'un régistre devait être tenu de toutes les dépenses. Mais, avec toute cette précaution, il trouve que les dépenses sont aussi fortes, comme l'indiquent les comptes publics. Il a trouvé qu'on a effectué en vérité qu'une petite économie, et a adopté une autre méthode de tenir les rênes sur les dépenses de bureau. Un ordre en conseil a été passé requérant le premier commis de chaque département du gouvernement de faire des estimés mensuels de la papeterie requise, lesquels estimés devaient être soumis au chef du département. On devait alors faire les achats et porter immédiament le montant au crédit. Le gouvernement pourra, l'an prochain, dire que la dépense sous ce chef n'est pas plus forte qu'elle est absolument nécessaire.

Dans la distribution des argents publics c'est impossible de plaire à tout le monde. En certains cas on a dépensé plus dans un endroit que dans un autre, et tandis que cela parait injuste à la localité recevant le moins, il existe les meilleures raisons pour en agir ainsi. C'est impossible de suivre une règle, car chaque cas a son mérite particulier. En estimant les dépenses pour l'année qui vient, il n'a rien demandé pour extra, quoique les hons. messieurs se rappelleront que s'il l'eût fait, ç'aurait été avec raison. Tous se rappellent la tempête desructive du nord qui a détruit pour plusieurs milliers de piastres de propriété publique, et on doit la remplacer. Il a dit qu'il n'a rien demandé pour extra, mais l'eût-il fait que les hons. messieurs l'an prochain accuseraient le gouvernement de vivre au-dessus de ses moyens, tandis qu'en réalité il dépensait sur des choses dont il n'a aucun contrôle.

LES DEPENSES DE SON DEPARTEMENT

Il a eu l'occasion en visitant les travaux publics de parcourir Gloucester, mais il a été accusé d'avoir réclamé une somme trop forte pour ses dépenses. L'hon. monsieur qui l'a accusé a donné un estimé de ce que *lui* coûterait de voyager par voie ferrée; mais il n'a pas voyagé par chemin de fer, mais sur le chemin du roi d'un bout à l'autre du comte. Il a trouvé nécessaire d'en agir ainsi, et s'est fait une règle de ne jamais se contenter d'une vue à vol d'oiseau des travaux sous ses soins.

Il s'est efforcé de réduire les frais de voyage de son département et il croit avoir réussi, comme le démontre le tableau comparatif suivant:

| | |
|---|---|
| 1869 | $1,423 |
| 1870 | 1,289 |
| 1871 | 1,262 |
| 1872 | 1,000 |
| 1873 | 1,384 |
| 1874 | 1,150 |
| 1875 | 1,175 |
| 1876 | 1,250 |
| 1877 | 1,250 |
| 1878 | 973 |
| 1879 | 923 |

(Les crochets indiquent les années depuis lesquelles M. Landry est en fonctions.)

Il s'est efforcé de réduire les dépenses de chaque département sous son contrôle. Par exemple l'item payé pour le combustible était trop élevé, pense-t-il, et au lieu d'accepter un contrat privé comme on en avait l'habitude, il invita la concurrence publique, et le résultat fut qu'il obtint le bois 70 cts ou 80 cts la corde meilleur marché qu'il ne l'aurait eu autrement: cela ne vaut presque pas la peine d'en parler, mais il pense que cela répond à l'accusation d'extravagance lancée contre lui par quelque hon. monsieur Il a vu un bill déposé devant la Chambre, pourvoyant à ce qu'inventaire soit fait des effets à l'Hôtel du gouvernement, mais c'est juste ce qu'il a fait peu après son entrée en fonction. Il est au service de n'importe quel hon. monsieur qui désirerait voir la liste. Il a été accusé dans différents quartiers à propos des dépenses occasionnées par la visite vice-royale; mais il a donné toute l'attention possible aux dépenses et a constamment correspondu avec les commis quand il n'était pas présent lui-même. Mais si sa mémoire le sert bien, quand les dépenses se faisaient il a vu le chef de l'opposition sur les lieux et ce monsieur passait son temps à suggérer de nouvelles dépenses et à approuver celles déjà faites; cependant il est l'un de ceux qui critiquent les dépenses.

Mais à propos de la censure de M. Blair, il demande à la Chambre de se rappeler que M. Blair n'a pas critiqué aucune dépense dont Frédéricton recevait le bénéfice, mais ses malédictions au sujet des dépenses à St Jean s'élevent haut et dru. Cela peut servir à montrer les vrais sentiments de l'hon. monsieur.

Blair—L'hon. monsieur peut-il mentionner une occasion où j'aie suggéré des dépenses?

Landry—Je ne m'en rappelle pas particulièrement; je parlais de votre attitude en général; mais je *puis* quérir des ouvriers qui ont fait certains travaux à la suggestion du chef de l'opposition.

Tandis qu'il a la parole, il pourrait dire qu'il a vu dans un journal qui paraît prendre charge de la province, que le gouvernement est coupable pour avoir dépensé $190 à Moncton lors de la visite vice-royale: mais comme c'est là que les représentants de la province rencontrèrent les visiteurs pour la première fois, ce n'est que juste que quelques décorations en fait de fleurs et d'arches aient été faites. Mais le gouvernement à cette occasion n'a payé que ce qui était juste.

Il sent qu'un officier public, qu'il conduise le plus fidèlement et le mieux possible ses affaires, ne sera pas au bout de l'année à l'épreuve de la critique. Pas un homme n'étant parfait, il n'est donné à personne de prévoir tout pour le mieux, et de là vient que après la revue des actions de l'année il voit beaucoup de choses qui faites autrement auraient pu être mieux faites; et s'il les avait encore à faire il les ferait autrement. Et comment l'homme public alors peut-il échapper à la censure de ceux qui n'ont des yeux que pour les fautes? Il ne s'y est pas attendu, ni s'est-il trompé. Mais cela peut se dire des particuliers aussi bien que des hommes publics; et n'y a pas un homme engagé dans un but quelconque qui n'agisse autrement qu'un autre ne le ferait, et souvent de telle sorte qu'à la fin, il ne rencontre pas même ses propres désirs.

On ne peut s'attendre que les hommes verront pareille tant qu'ils seront différemment constitués; c'est impossible que lui même et ceux qui semblent déterminés à critiquer ses actions quand même, puissent voir pareillement. Quelqu'un l'a trouvé en faute par rapport à sa profession, mais cela ne le rend pas incapable. Il n'a pas les connaissances d'ingenieur et de mécanicien requises, mais les fermiers et les marchands dans la Chambre ne sont pas mieux que lui sous ce rapport.

Les avocats forment la moitié des Cabinets de la Puissance. L'avocat Chapleau et plusieurs autres avocats tiennent des portefeuilles n'ayant pas de liaison avec leur profession. Son hon. ami de Carleton (M. White) a été malmené par M. Black pour avoir parlé de la manière que ses attentes d'une réforme se sont évanouies après quelques années d'expérience législative, mais il (Landry) voit beaucoup de vérité et seulement un honnête sentiment dans ses (White) remarques.

Aucune suggestion, dans les discours à propos d'économie, n'a été faite pour effectuer les épargnes demandées. Il ne veut pas par là donner à entendre qu'on ne peut attendre aucune réforme, car on a fait par le passé quelque chose dans ce sens là, et il espère qu'on n'en restera pas là dans l'avenir. Il ne connait pas d'autres accusations faites contre lui que celles dont il a parlé. Il sera toujours heureux de donner l'explication la plus complète concernant toutes les affaires de son bureau. (Applaudissements.)

## NOUVELLES DE St. JEAN, N. B.

Lecteurs bénévoles, je vous salue très humblement. Il y a cent ans, non, un mois, que je vous prive de l'insigne *plaisir* de m'entendre! Et pourtant, j'y pense, oserai-je me flatter d'occuper encore un petit coin dans votre souvenir? J'ai assez bonne opinion de moi-même—et de vous aussi—pour le croire. Du reste, on n'oublie que les morts, tandisque *Félix*, je suis heureux de vous l'apprendre, respire toujours l'air vital de ce monde!

Vous allez sans doute me demander la cause de mon silence impardonnable? Voici, chers amis: j'ai voulu tout simplement vous laisser faire vos Pâques dans la paix et le recueillement! Mes bonnes intentions, comme vous voyez, méritent votre reconnaissance.

Oh! les *bonnes intentions!*.....de tout le monde. Qui s'est jamais vanté d'en avoir de *mauvaises?* Maintenant que vous avez fidèlement satisfait, en bons chrétiens que vous êtes, au quatrième précepte de l'Eglise, il nous est bien permis d'avoir ensemble un petit bout de causerie.

Histoire de se décarêmer!

* * *

*L'Avenir!* Le *Moniteur* vient d'annoncer l'apparition d'un journal français, *L'Avenir*, au milieu de nos frères de la Nouvelle Ecosse. J'ai lu trois numéros de cette publication.

Par politesse, il faut bien se dégantier et accueillir, le sourire sur les lèvres, le nouvel ami des Acadiens. Par simple *politesse*, dis-je, car je n'ose pas encore adresser à *L'Avenir* des compliments que je devrai peut-être rengainer plus tard. Il sera temps de faire des éloges quand ils auront été mérités.

Le prospectus de *L'Avenir* est bondé des meilleures intentions... En voilà encore un avec ses bonnes intentions! Cette feuille n'emploiera, promet on, que le style le plus pur.

*Promettre* et *tenir!*....deux mots antagonistes, comme qui dirait, *bleu* et *rouge*, politiquement parlant. On promet toujours, on tient rarement ses promesses. Consultez plutôt la vie des hommes politiques Quoi! tous ne sont pas des politiques. Vrai; mais tous les hommes sont menteurs, (*vide* la Bible) ce qui revient presque à la même chose.

Cependant, si vous n'êtes pas convaincus que *promettre et tenir* s'accordent à peu près comme MacDonald et MacKenzie,—réminiscence d'Ottawa,—lisez *L'Avenir*,....et l'affaire est réglée.

Que M. le rédacteur ait donc un œil ouvert,—ou deux, s'il le veut,—sur le *français* de ses correspondants, et autres: son journal et surtout ses lecteurs y gagneront beaucoup.

En attendant: Vive *L'Avenir*.

J'ai dit.

* * *

*Les beaux jours.* Dame nature hâte lentement son œuvre de régénération.

Les grands froids sont disparus, tant mieux, mais il nous reste encore de petits frissons. Les *doux* zéphyrs, qui ont pourtant *fondu l'écorce des eaux*, ne se pressent nullement de réchauffer de leurs tièdes haleines le sol engourdi;

Et la timide violette
Se cache encore sous les gazons.

Cependant, quelques jours délicieux nous ont procuré un avant-goût des jouissances de la saison des *ris et des fleurs*. C'est pourquoi nous adressons, avec un poète célèbre, cette prière à l'astre lumineux:

Soleil, père de la nature,
Viens répandre en ces lieux tes fécondes chaleurs.

* * *

*Ils s'en vont!* Nouvelles insignifiantes, maigres évènements,—voilà ce qui réduit le pauvre chroniqueur aux abois.

La seule chose dont les esprits s'occupent aujourd'hui, est le dépeuplement lamentable de cette ville, qui s'opère graduellement, et cause une consternation universelle! En vain espérions-nous que le printemps mettrait un terme à l'émigration regrettable que je signalais l'hiver dernier. Le contraire s'est produit. Le nombre des exilés s'accroît de jour en jour; c'est une véritable panique.

Je m'attends à ce que l'on va m'accuser de calomnie envers la cité de St Jean, car j'ose dire la triste vérité!

* * *

*Biddy Moriarty!* Et quand je vous assure, moi, que l'écrivain du *Star* de Frédéricton n'a jamais été taillé pour la rédaction d'un journal! Le malheureux jeune homme a résisté à sa vocation légitime, et il est dégringolé jusqu'au bas de l'abime. Terrible exemple pour ceux qui ne savent pas se contenter de la condition où la providence veut les placer!

Oui, l'individu en question était destiné à vendre du poisson, et non à occuper un poste de journaliste. Il possède au suprême degré les allures, le langage, les instincts d'une harengère débraillée; sa place est aux piliers des halles; c'est une vraie Biddy Moriarty en pantalon.

Si le *Star* ne ternit point la réputation du gouvernement qu'il flagorne d'une manière si honteusement servile, c'est que le torchon de journal est tombé dans le mépris qu'il mérite. Personne n'y fait attention, et c'est le plus rude châtiment qu'on puisse lui infliger.

Pourquoi l'hon. M. Landry et l'hon. M. Adams permettent ils au *Star* de vilipender les hommes distingués qui partagent avec eux l'honneur de représenter le pays à la Chambre locale?

Que l'hon. M. Landry daigne seulement lever le doigt, et l'immonde limaçon reffrera ses cornes gluantes, et ira se vautrer au fond de sa coquille dans la bave dont il tâche de salir les gens respectables.

FÉLIX.

Frédéricton, 19 avril 1880.

*Monsieur le Rédacteur,*

Le bill de M. Johnson pour changer les bornes des comtés de Kent et de Northumberland est venu devant la chambre samedi. M. Johnson prétendit qu'un grand nombre de personnes habitant près de la station de Carleton, dans le comté de Northumberland, désiraient faire changer les bornes de manière à les renfermer dans le comté de Kent, que cela leur conviendrait bien mieux, et favoriserait les intérêts généraux du peuple de cette localité. L'hon. député appuya son bill d'un vigoureux discours et produisit à l'appui de ses arguments une nombreuse et influente requête du district.

M. Davidson lui succéda, et, tirant de sa poche un document qu'il représenta comme une requête à l'encontre du bill, il en donna lecture à la chambre en comité. Ici M. Johnson se leva et attaqua avec véhémence le député de Northumberland, en disant que la pétition dont il donnait lecture n'était pas régulièrement devant la chambre, n'ayant pas été présentée en présence de l'orateur, M. Johnson ajouta qu'il était surpris qu'un homme occupant le poste d'orateur suppléant était assez ignorant pour violer de la sorte la pratique et l'usage parlementaires. L'hon. monsieur dénonça avec force cette phase la contre-pétition qu'il y a de fraude et de faux, et qui a été faite que pour induire les hon. membres à voter contre le bill. Johnson traversant la chambre manda à M. Davidson de la retirer, ce que ce dernier refusa. Le député de Kent dit que le de Northumberland rougissait de sa propre pétition. M. Davidson de nouveau exprimé ses vues d'une manière confuse, M. Johnson se dé nouveau, et ayant réussi à la possession de la pétition, il la dans un langage brûlant de et d'éloquence, la méchanceté de la fraude de la transaction, hautement devant le comité les noms apposés à la pétition écrits de la même main, et grand nombre de personnes les noms s'y trouvaient n'existaient leurs que dans l'imagination du membre pour Northumberland. Plusieurs membres ayant vues, la proposition de section par section fut soumise au président, et la chambre se comme suit:

POUR—L'Hon. M. Crawford, M. Hanington, Blair, Johnston, Wood, Hill, Lynott, Sayre

monsieur dénonça avec force et emphase la contre-petition qu'il qualifia de fraude et de faux, et qui n'avait été faite que pour induire les hons. membres à voter contre le bill. Puis M. Johnson traversant la chambre, demanda à M. Davidson de la lui montrer, ce que ce dernier refusa, sur quoi le député de Kent dit que le député de Northumberland rougissait de sa propre pétition. M. Davidson ayant de nouveau exprimé ses vues en sa manière confuse, M. Johnson se leva de nouveau, et ayant réussi à obtenir possession de la pétition, il fit voir dans un langage brûlant de sarcasme et d'éloquence, la méchanceté et la fraude de la transaction, déclarant hautement devant le comité que les noms apposés à la pétition étaient écrits de la même main, et qu'un grand nombre de personnes dont les noms s'y trouvaient n'existaient ailleurs que dans l'imagination de l'hon. membre pour Northumberland.

Plusieurs membres ayant exprimé leurs vues, la proposition de lire le bill section par section fut soumise par le président, et la chambre se divisa comme suit :

POUR—L'Hon. M. Crawford, l'Hon. M. Hanington, Blair, Johnson, Leighton, Wood, Hill, Lynott, Sayre, McManus, White, Kenny.—12.

CONTRE—Thompson, Black, Ryan, Gillespie, Hutchinson, Beveridge, Vail, Davidson, Cottrell, Morton Lewis, Barbarie, Butler.—13.

Le bill fut en conséquence déclaré perdu.

MM. Johnson et Sayre attirèrent alors l'attention de l'orateur sur la conduite du suppléant, qui avait tenté d'empêcher la passation du bill en se servant injustement d'une pétition qui n'était pas devant la chambre. L'orateur déclara que le seul moyen de produire une pétition était de la soumettre quand l'orateur était au fauteuil. Ce qui confirmait l'opinion de M. Johnson et censurait la conduite malséante de M. Davidson.

Bien qu'il n'ait pas réussi à faire passer le bill, M Johnson a certainement droit à la gratitude de ses amis. De tous les bons discours prononcés par l'Hon. monsieur pendant la présente session, celui qu'il a délivré à l'occasion de ce bill est sans contredit le meilleur.

Votre, etc.,

UN TÉMOIN.

## PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 13 avril

Le bill de Sir Chs Tupper, pour confirmer l'achat fait par le gouvernement fédéral, d'une partie du chemin de fer du Grand Tronc, est adopté.

La chambre se forme en comité des subsides et adopte, entre autres items, lignes télégraphiques dans le bas du fleuve St. Laurent, $200,000 ; bureau de poste et maison de douane à St Jean $3,000 ; édifices publics dans le Nouveau-Brunswick, $151,000 ; do dans la Nouvelle Ecosse, $5,500 ; do île du Prince Edouard, $4,000.

Ottawa, 14 avril

En réponse à M Connell, Sir John Macdonald dit que le gouvernement fera disparaître les obstacles qui nuisent à la navigation sur la rivière St Jean, N.B.

Le bill concernant le président et les directeurs de la banque du Nouveau-Brunswick, est adopté

Le bill de M. Girouard (Jacques-Cartier), légalisant le mariage entre beau-frère et belle sœur, est adopté.

Ottawa, 15 avril

Il est fait motion que la Chambre se forme en comité des subsides.

Sir Charles Tupper prononce un long discours au sujet du chemin de fer du Pacifique. Comme toujours, sa parole facile, ses arguments serrés, forts et convaincants, furent écoutés attentivement et portèrent la conviction dans la Chambre de la practicabilité de cette entreprise.

Ottawa, 16 avril

M. Blake reprend le débat sur le chemin de fer du Pacifique. L'orateur termine son discours en proposant qu'il est de l'intérêt public que la construction du chemin de fer du Pacifique dans la Colombie Anglaise soit ajournée.

M. Bunster demande à l'honorable député de West Durham s'il voulait briser l'union des provinces en suggérant au gouvernement de ne point construire cette section du chemin de fer du Pacifique. La Colombie Anglaise, dit-il, renferme des ressources qui seront plus que suffisantes pour couvrir les dépenses de ce chemin.

Ottawa, 19 avril

DeCosmos reprend le débat sur le chemin du Pacifique. Il est suivi par MM. Mackenzie, Plumb et Charlton.

## Telegraphie Générale

Bathurst, 13

Un nommé John Miller a été écrasé par un train de l'Intercolonial, près de Bathurst. Le malheureux, qui avait marché une certaine distance sur la voie, était probablement tombé d'épuisement, et lorsque le mécanicien l'aperçut il était trop tard pour arrêter le convoi.

Madrid, 14

L'exécution d'Otero, qui a tenté d'assasiner le roi d'Espagne, il y a environ un an, a eu lieu hier matin ici. Le condamné était âgé de 19 ans. Il signa d'une main ferme une copie de la sentence. Otero parut se repentir de son crime, mais il refusa les secours de la religion.

Paris, 15

Le cardinal archevêque de Paris prédit des dissensions civiles en France, si l'on met à exécution les décrets portés contre les congrégations religieuses non autorisées.

St Pétersbourg, 16

On vient d'essayer d'empoisonner le czar.

Paris, 16

Hier, un matelot nommé Menaslow a tué une petite fille de 4 ans, et a coupé sa victime en 35 morceaux.

Petersburg, Va., 18

Les feux de forêt qui sévissent dans les environs depuis quelques jours sont incontrôlables. Granges et étables en grand nombre ont été détruites ; en plusieurs cas les fermiers ont perdu toutes leurs récoltes, chevaux et instruments aratoires. Nombre de huttes ont été incendiées, tandis que leurs occupants ont avec peine sauvé leur vie ; la destruction de bois de corde et de service est immense. On craint que les ponts de chemin de fer et les poteaux de télégraphe ne soient détruits s'il ne survient bientôt une forte pluie.

Vizalia, Cal., 18

Un éboulement de terre a eu lieu hier et a enseveli une maison de pension ; le bruit court que quinze hommes manquent. Quatre ont été tués certainement.

Londres, 19

On sait pas encore qui sera premier ministre, mais on croit généralement que ce sera Gladstone. D'aucuns disent que le marquis de Hartington sera recommandé par lord Beaconsfield.

Un membre du Reichstag allemand a dit que M. Gladstone à la tête du ministère anglais serait une occasion de dangers pour l'Europe

### Nouvelles et Faits Divers

CHAUSSONS !—N'oublions pas que M. C. H. Galland prend des Chaussons en échange pour marchandises.

UN BON CONSEIL.—C'est rendre un bon service à ceux qui ont des chaussons à vendre, que de leur conseiller de les échanger au magasin de M. André S. Poirier, qui, entre autres choses, tient les plus jolies Indiennes qu'on puisse trouver à Shédiac.

—La Législature locale sera probablement prorogée aujourd'hui ou demain.

—Temps tout à fait printanier depuis quelques jours, et les ponts de glace qui recouvrent nos baies commencent à s'ébranler.

—Un incendie qui a éclaté à Frédéricton mardi matin a détruit deux maisons et quatre ou cinq remises et granges situées rue Brunswick.

ACCIDENT—Lundi matin, à la station de Hampton, où Sa Grandeur s'était rendue pour présider à une cérémonie religieuse, Mgr. Sweeney une blessure à la tête, en tombant de la voiture, traînée par un cheval trop fougueux. Le peu de gravité de la blessure permit à Sa Grandeur d'accomplir l'objet de sa visite et de retourner à l'Evêché le même jour.

DISETTE.—La rareté du foin et du fourrage pour le bétail est la cause d'une grande misère dans plusieurs parties de la Nouvelle Ecosse. On rapporte d'Antigonish que les animaux y meurent de faim. Un cultivateur écrit à son frère à Truro qu'il a fait manger toute sa semence d'avoine et de patates à ses animaux, non à cause de pauvreté, mais à cause de l'impossibilité de se procurer du fourrage à n'importe quel prix, vû qu'il n'y a ni foin ni paille dans le pays.

—On dit que des cultivateurs des environs de Québec, croient que le printemps sera, cette année, de 10 à 15 jours en retard, et qu'ils ne pourront commencer facilement à labourer avant la deuxième semaine de mai. Il est vrai que la température que nous avons en ce moment est bien propre à nous le faire croire.—*J. de Q.*

—Un vaste projet est sur le tapis à Montréal. Une compagnie se propose ni plus ni moins que le percement d'un tunnel sous le fleuve St. Laurent de Longueil ou de St. Lambert à Montréal, pour les convois de chemin de fer. On pense que ce tunnel, destiné à suppléer à l'insuffisance du pont Victoria, pourrait être ouvert au trafic dans trois ou quatre ans.

CYCLONE—Un cyclone d'une violence extraordinaire, et semblable à celle qui a ravagé Bouctouche en août dernier, a dévasté une partie du Missouri dans la nuit du 18 au 19 avril, et les dépêches qui en rendent compte sont épouvantables à lire. La trombe a traversé les comtés de Green et Wester en suivant la rivière. Il a touché la ligne du chemin de fer cinq fois pour la quitter définitivement à la Station Franks, 110 milles en deçà de Marshfield. Cette dernière localité présente un coup d'œil desolant, à peine douze maisons ont échappé à la destruction. Plusieurs bâtisses ayant pris feu, il s'en est suivi des scènes impossibles à decrire. Dans une maison on a trouvé deux enfants morts et la mere terriblement mutilée mais encore vivante.

Une dépêche de Springfield mande que l'ouragan y a passé à deux milles au sud, en faisant des dommages énormes et tuant un grand nombre de personnes. A un endroit appelé James River, cinquante personnes ont trouvé la mort et un grand nombre d'autres ont disparu. Des arbres de trois pieds de souche ont été déracines, les poteaux de télégraphe enlevés, et ce qui se trouvait sur le passage de l'ouragan démoli, balayé.

Des nouvelles plus récentes mandent que Marshfield est dans une confusion telle et la population tellement affolée de terreur qu'il est impossible d'obtenir une idée des dégâts. Un grand nombre de familles restées sans abri se sont refugiées dans les chars. Le nombre des morts est de 78.

N'EMIGREZ PAS—Tel est le conseil que nous avons souvent donné à nos lecteurs, et que à la lumiere des renseignements qui nous arrivent quotidiennement de tous les points des Etats Unis, il importe de réitérer en ce moment. Tous les jours les émigrés, allèchés aux Etats par les belles perspectives qu'on faisait miroiter à leurs yeux et qu'une presse anti nationale semble grossir et encourager, reviennent dans leurs foyers, soit ici, soit à la Nouvelle Ecosse ou dans l'Ile du Prince-Edouard, plus pauvres, mais plus sages et mieux éclairés sur les avantages respectifs des deux pays. Tandis que les uns reviennent, les autres —moins favorisés de la fortune —qui ont dépensé tout leur avoir pour se rendre à la prétendue terre promise, sont condamnés à gémir sur le sol étranger, à pleurer leur expatriation volontaire et à regretter amèrement la vie provinciale que dans leur egarement ils ont voulu changer pour le grand air républicain. Manquant d'ouvrage ils végètent et ne peuvent que trop souvent à peine subvenir à leur subsistance. C'est bien triste mais c'est vrai.

Un habitant de Woodstock — un exemple entre mille autres—parti depuis quatre mois pour le Colorado, est revenu dernièrement complètement désillusionné. Le Colorado ne lui convient pas et il préfère avoir affaire à la politique nationale qu'aux moindres vents de cet Etat. Il y a beaucoup de plaintes dans le Colorado, dit-il. Il ajoute qu'il est maintenant content et satisfait du Nouveau-Brunswick et désireux d'y demeurer. Son rapport est confirmé par plusieurs compagnon d'infortune, revenus en même temps que lui.

Le fils de Mr James Mugridge, de cette ville, parti il y a quelque temps pour Manitoba, écrit qu'il regrette vivement son départ, qu'il n'y a pas d'ouvrage et qu'il n'attend que les moyens de payer son passage pour remettre le cap sur Shédiac.

—M. Fidèle Poirier vient de recevoir ses marchandises du printemps. Voir l'annonce dans une autre colonne.

—Nous attirons l'attention des marchands sur l'annonce de MM. Clark, Kerr & Thorne, de St. Jean.

## Législature Locale

Vendredi, 16 avril

Le bill concernant les Cours pour la vérification des testaments [Probate], est adopté.

Le bill autorisant l'érection d'un téléphone entre Bathurst et Caraquet, est adopté.

La Chambre se forme en comité des subsides et a adopte divers items. A propos de l'éducation, Willis dit que nos livres d'école devraient être imprimés dans la province. Wedderburn répond que le gouvernement est en pourparlers à ce sujet avec les éditeurs

Samedi, 17 avril

Le bill établissant une geôle à la Pointe du Chêne est adopté sans la section autorisant l'emprisonnement des débiteurs.

Davidson s'oppose au bill de Johnson altérant la frontière de Kent et de Northumberland. Johnson explique la situation des pétitionnaires pour le bill, et demande justice. Une motion pour lire le bill est pordue par un vote de 12 contre 13, et on rapporte progrès.

Hutchison explique que le bill concernant les taxes et impôts, taxe la propriété à 50 p. 100, et permet aux conseils municipaux de nommer les évaluateurs à discrétion.

Après quelque discussion la Chambre s'ajourne.

Lundi, 19 avril

Sur motion de M Killam la chambre se forme en comité sur un bill autorisant Moncton d'émettre des débentures pour payer certaines améliorations, et sur les instances de l'hon M Landry il est décidé d'attendre la pétition des adversaires du bill.

Sur motion de l'hon M Hanington, le bill concernant les propriétaires et les tenanciers, et autorisant les actions d'ejection devant les cours de comté et de paroisse, est adopté en comité.

Le bill de l'hon. M Hanington concernant les dommages faits aux terres par les compagnies de chemin de fer, est rejeté sur division.

Le bill pourvoyant à l'élection bienale des conseillers municipaux est rejeté.

Le bill de M. Marshall exigeant la publication d'un état de la dette de chaque municipalité, est référé à un comité composé de Marshall, Blair et Sayre.

Mardi 20 avril

Le bill de M Ritchie concernant la nomination des conseillers municipaux est rendu général avec un amendement de l'hon M Laudry exigeant que les nominations soient produites le mercredi et affichées le vendredi avant l'élection.

En l'absence de l'hon M Wedderburn pour cause de maladie, le procureur général introduit les estimes supplementaires, comprenant $10,000 pour la bâtisse de l'exhibition à St Jean, $2,500 pour le secours des Irlandais, $500 pour l'institution des sourds muets, $300 pour l'association des cabiniers, $250 pour le vapeur de Grand Manan, $408 pour la délégation d'Ottawa, $300 pour les funérailles du Gouverneur Chandler, $3,000 en addition aux octrois gratuits, et $3,000 pour les dépenses imprévues. Tous ces items sont adoptés.

M. Johnson s'est plaint de la dépense de $1,100 à Red Rapids, tandis que Acadieville et Rogerville n'ont presque rien

M. Fraser a présenté une résolution autorisant le gouvernement à passer contrat pour les nouveaux édifices parlementaires à Frédéricton, pourvu que le coût n'en dépasse pas $75,000.

## Décès.

A Fox Creek, Petitcodiac, le 16 mars, à l'âge de 13 ans et 5 mois, Biesse, enfant chéri de M. Eustache P. Leblanc, après une longue maladie soufferte avec résignation à la volonté de Dieu et muni des secours que notre sainte Mère l'Eglise accorde à ses enfants.—R I.P.

## Reçus.

| | | $ cts |
|---|---|---|
| Ed. Babin, Ecr, | Moncton | 2 00 |
| Elisabeth Harry | Alberton | 0 38 |
| Olivier Daigle | Richibouctou | 1 00 |
| Sylv Leblanc | Fox Creek | 1 00 |
| Aug P Leblanc | do | 0 75 |
| Fabien Poirier | Slettersville | 2 00 |
| Dos Landry | Tracadie | 2 00 |
| Dom Richard | Shédiac | 0 75 |
| Hilaire Babineau | St Louis | 1 50 |
| J Bte Richard | do | 1 50 |
| Hubert A Daigle | Ardoine | 1 00 |
| Chs M Richard | Richibouctou | 1 50 |
| Théodore Landry | Wind. Ledges | 1 50 |
| Sylv Gautreau | St Jean | 1 00 |
| R Légère | Ottawa | 2 00 |


**HOLSTEAD & DICKSON,**

*Avocats, Solliciteurs, Notaires Publics,*

Agents de Biens-Fonds,

GRAND'RUE, - - MONCTON.

Emprunts négociés et argent investi. Agents nables dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

CHARLES A. HOLSTEAD. JOS. HOWE DICKSON.

**VOYEZ ET LISEZ**

Nouveautés Du Printemps !

ASSORTIMENT SUPERBE !

**M. Fidèle POIRIER**

A le plaisir d'annoncer au public qu'il a reçu cette semaine. de St. Jean et d'autres places, ses Marchandises de la saison printannière. Le stock qu'il vient de recevoir est de beaucoup supérieur à celui des dernières années ous le rapport de la beauté et de la qualité. Ceux qui ont vu son nouveau assortiment l'ont trouvé on ne peut choisi et varié.

**Marchandises Sèches,**

DRAPS, TWEEDS, INDIENNES, HARDES FAITES, CHAPEAUX, CHEMISES, COLS. ETOFFES A ROBE, COTONS,

**CHAUSSURES**

pour hommes, femmes et enfants.

**Groceries, Thés, SUCRE,**

**Farines, toutes sortes,**

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, VERRERIE, FAIENCE, POTERIE, BIJOUTERIE, PARFUMERIE, COUTELLERIE, TAPISSERIE,

Tout ce gros assortiment sera vendu

**AUX PLUS BAS PRIX.**

Que l'on se hâte de profiter de ces grands avantages, et que l'on n'attend pas pour aller voir que tout soit vendu.

**CHAUSSONS**

M. Poirier paiera le plus haut prix de Shédiac en marchandises pour les Chaussons.

FIDELE POIRIER.

Shédiac, 21 avril 1880.—

**LIVRES POPULAIRES**

*ALBUM DU TOURISTE D'*; archéologie, histoire, littérature, sport, de Québec au Saguenay, par J. M. Lemoine, in-8.....75 cts
*AVENTURES DE JEA* Vde *CALAIS*. in-18.5cts
*BIBLE ILLUSTRÉE* (PETITE) ou récits de l'ancien et du nouveau Testament, à l'usage de la jeunesse, in-12, cart.....40 cts
*LE CANADA ET LES ZOUAVES PONTIFICAUX*, par le chevalier de Bellefeuille...50 cts
*CANTIQUES DE MARSEILLE* in-12, rel. 75cts
*CARTIER* (Hon G E). Biographie politique, par Louis P Turcotte, in-18, bro.....75 cts
*CATÉCHISME DE L'HISTOIRE DU CANADA* in-32.....10 cts
*CATÉCHISME POLITIQUE* ou Eléments du Droit public et constitutionnel du Canada mis à la portée du peuple, par A Gérin-Lajoie, in-8, .....15 cts
*LE CAP AU DIABLE*, Légende, par le Dr Deguise, in-8.....15 cts
*CÉRÉMONIES FUNÈBRES* en l'honneur des glorieux défenseurs du Saint-Siège, par le Rév L Laflèche, in-8.....25 cts
*CHANSONS COMIQUES, ROMANCES*, etc., avec musique, par E Biondin, in-18, cart .40cts
*LE CHATIMENT de DIEU*, par C.G., in-12.25cts
*LA CLEF* des principales difficultés de la langue française, par Lassiserayie, in-12.....15 cts
*LE COFFRET*, ou le Trésor enfoui, 3 parties, in-18.....25 cts
*CUISINIÈRE CANADIENNE* (NOUVELLE), contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir dans un ménage. in-18, cart.....50 cts
*CONFÉRENCES* de Nôtre Dame de Québec, par l'abbé Holmes, 21e édition, in-12.....60 cts
*LE CONSEILLER DU PEUPLE*, in-12...25 cts
*CONTRE-POISON*, faussetés, erreurs, impostures, blasphèmes de l'apostat Chiniquy, 2 brochures, in-8.....16 cts
*UN CONTEMPORAIN*, F X Garneau, par l'abbé Casgrain, in-18.....25 cts
*DEVOUERTE du MISSISSIPPI*, in-18...25 cts
*DICTIONNAIRE CLASSIQUE* Universel Français, par Th Bénard, in-12, cart.....85 cts
*DICTIONNAIRE* français-anglais et anglais-français de Nugent, in-18, cart.....75 cts
*DISCOURS* sur l'action de Marie dans la société, par Mgr J B Raymond, in-8.....25 cts
*DOMINION COMPOUNDER'S GUIDE*, recueil de recettes pour faire des sirops, etc., in-18

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14 Rue St. Vincent, Montréal.

19 av—

**CATHARRE.**

Catharre de 25 ans guéri par le Remède contre le Catharre constitutionnel.

L'écoulement dans la gorge, le Mal de tête, les Douleurs aux épaules, au Dos et aux rognons, et la désorganisation du système, guéris par le Remède du Catharre constitutionnel.

Une toux de 25 ans guérie par le Remède du Catharre Constitutionnel.

Catharre, avec écoulement dans la gorge, causant l'étouffement, l'étourdissement, douleurs aux côtés, et faiblesse des Rognons, soulagé immédiatement. Système renouvelé par un bouteille du Remède du Catharre Constitutionnel. Un homme guéri d'un Catharre de 40 ans par ce Remède. Il avait presque perdu la vée et l'ouie. Ecoulement dans la gorge, étouffement, Etourdissement, mauvaise haleine guéris par le Remède du Catharre.

Catharre de dix ans avec tous les symptôme de consomption, guéri par moins de 4 bouteilles du Remède du Catharre.

On dit que mangés, mémoire partie, dérangement d'esprit guéris par le Remède Catharre.

Catharre avec toutes ses suites guéri par 4 bouteilles du Remède du Catharre Constitutionnel.

En vente à la Pharmacie de Shédiac et chez tous les droguistes.

**Tabac.**

Venant de recevoir in Bond

50 BOITES NAPOLEON A CHIQUER

Vendues à bon marché par

A. J. BABANG & CO.

Moncton, 1er avril

**SALON DE MODES !**

Mme A. SEGUIN, Modiste.

SHEDIAC, N. B.

Il nous fait plaisir d'annoncer qu'il vient de s'ouvrir à Shédiac un nouvel établissement de modes. Mme A. Séguin, assistée de sa sœur, Mlle M. L. Tremblay, de Plattsburgh, N.Y., a ouvert un Salon de Modes dans la bâtisse érigée à la place de l'ancien magasin de M. Pelletier. A l'approche de la belle saison, cet établissement ne pouvait commencer plus à propos, et nous sommes certain que les dames de la ville et de la campagne en profiteront. Elles y trouveront, dans les derniers goûts Anglais et Américains, un assortiment complet de

**Chapeaux et Bonnets,**

*FORMES DE CHAPEAUX ET DE BONNET*

Garnitures de Chapeau, Plumes d'Autruche, Fleurs, Voiles, Epingles a Voile, Ornements de Chapeau, VELVETINE, SOIES, Rubans, Dentelles, Broderies, PATRONS DE BRODERIES, LAINE DE BERLIN, ARTICLES DE TOILETTE, etc. etc.

Ayant fait de ses nouveautés à des conditions très favorables, Mme Séguin est en position de vendre son assortiment à des prix moins élevés que partout ailleurs.

*Mme Séguin s'occupera aussi de la confection des Robes et d'autres coutures.*

Shédiac, 25 mars 1880.

**MODES ! MODES !**

Mme C. H. Calland

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'elle vient de recevoir une bonne partie de ses Marchandises du printemps, consistant en

**ETOFFES À ROBE**

de toutes couleurs et toutes qualités ;

CACHEMIRES NOIRS, MERINOS FRANÇAIS, Indiennes de Cambrai, Galatee, Toile et Brillant, nouveau patron pour habillements d'enfants DRAPS POUR MANTEAU,

**CHALES NOIRS BORDES EN SOIE**

FRANGES EN SOIE, Passementeries en clinquant, Satin de toutes couleurs, Plumes, Fleurs, Ornements, Dentelles Cyprus,

**CHAPEAUX,**

garnis dans les derniers goûts.

Mme Gallan l's'étant assuré les services d'une Tailleuse de première classe, elle est en état de faire toutes sortes d'ouvrage dans les dernieres goûts et d'après les dernières modes, et garantit l'avance une satisfaction complète. On peut être certain que Mme Galland continuera à faire honneur à sa renommée si justement acquise de modiste parfaite, et qu'elle ne négligera rien pour faire plaisir à ses pratiques.

Mme Galland vendra ses marchandises à si bas prix que cela surprendra tout le mon le.

*VENEZ VOIR AVANT D'ACHETER AILLEURS.*

Mme CH Galland.

Shédiac, 14 avril 1880.

VÉRITÉS

**AMERS DE HOUBLON**

*(UNE MEDECINE, PAS UN BREUVAGE)*

contiennent

Houblon, Buchu, Mandragore et Pissenlits,

ET LES PLUS PURES ET LES MEILLEURES QUALITÉS MÉDICALES DES AUTRES AMERS.

ILS GUERISSENT

Tous les Maux d'Estomac, d'Intestins, du Sang, du Foie, des Rognons, et des Organes Urinaires, la Nervosité, l'Insomnie, les Maladies des Femmes, et l'IVROGNERIE.

$1,000 EN OR seront payés pour chaque cas qu'ils ne guériront ou n'aideront pas, ou pour tout ce qu'on y trouvera d'impur ou d'injurieux. Demandez à votre droguiste les Amers de Houblon et les livres gratuits et prenez-en avant le coucher, pas d'autre.

*Le Remède contre la Toux et l'Antitouteur de Houblon est le meilleur marché et le plus sûr.*

En vente chez tous les droguistes et à la Pharmacie de Shédiac.


## SHERIFF'S SALE.

TO BE SOLD AT PUBLIC AUCTION, ON SATURDAY, the TWENTY-FOURTH Day of APRIL NEXT, A. D. 1880, at the Court House, in Dorchester, between the Hours of Twelve and Five O'clock in the Afternoon :

ALL the right, title, interest, property, claim and demand of Polite Richard, his possessory right and right of entry both at Law and in Equity, of, in and to the following Lands and Premises, situate in the Parish of Shediac and described as per a certain Indenture of Mortgage registered in the Westmorland Records on the 26th. day of July A. D. 1879 in Libro A. 4, Folio 230, no. 39,341.

Also all other real Estate of the said Polite Richard, wheresoever situate or howsoever described, within my Bailiwick, the same having been seized under and to be sold by virtue of an Execution out of the County Court of Westmorland at the suit of Uz Keith vs. Polite Richard and John Cassidy.

ROBERT A. CHAPMAN, Sheriff.

Dorchester, N. B., January 13th, 1880.

## Chemin de fer Intercolonial

### 1879--Arrangement d'Hiver--1880

A partir de LUNDI, 17 Novembre, les convois laisseront Shédiac tous les jours (dimanche excepté) comme suit :

| | |
|---|---|
| Accommodation pour St. Jean, | 7.13 A.M |
| Express pour Halifax et Pictou, | 12.55 " |
| do pour St. Jean, | 5.27 P.M. |

ARRIVERONT.

| | |
|---|---|
| Express de St. Jean | 12.47 P. M. |
| do Halifax et Pictou | 4.45 " |
| Accommodation de St. Jean | 7.26 " |

D. POTTINGER, Surintendant en Chef.

Moncton, N. B., 14 Novembre 1879.


**Encan Public.**

Il sera vendu à l'encan, Mercredi, le 28 avril prochain, à 1 heure P.M., les articles suivants: 150 minots de patates Garnet ; 150 minots d'autres sortes ; une bonne vache à lait âgée de sept ans ; une génisse de 3 ans ; deux bœufs de 3 ans, et deux veaux d'un an ;

Un bon grand bateau de pêche ; une traine à bois ; un express wagon ; un bon cheval d'attelage âgé de 7 ans, un autre de 4 ans bon pour le chemin, et plusieurs autres articles.

Conditions de la vente—Neuf mois de crédit pour les sommes au-dessus de $1 ; $1 et au-dessous, comptant.

THOMAS J. BOUDREAU, propriétaire.

LAURENT BOUDREAU, encanteur.

Bar o bois, 22 mars 1880.

**NOUVELLES MARCHANDISES POUR LE PRINTEMPS 1880.**

NOUVELLES MARCHANDISES A ROBE, NOUVELLES INDIENNES, NOUVELLES HOLLANDES, NOUVEAUX COTONS BLANCS, NOUVEAUX COTONS GBIS, NOUVEAUX TWEEDS CANADIENS,

Un assortiment complet de Fournitures de maison,

*DAMAS pour table, Serviettes, Toiles pour draps de lit, unis et croisés, Essuie-mains, Toiles pour essuie-mains, etc., etc. Comme les Marchandises en toile ont haussé sensiblement, c'est le temps d'acheter* **3,500 Verges** *de Dentelles de Hamburgh et d'Insertions, que nous offrirons à une grande réduction.* Les prix 5, 6, 7, 8, 9, 10—jusqu'à 50 cts. Echantillons envoyés par la malle à toute adresse.

NOUVELLES MARCHANDISES arrivent continuellement et dont avis sera donné.

PETER McSWEENEY, — Commercial House, Main Street, Moncton.

***Ré-Ouvert !***

*En arrière de son ancien Magasin !*

Avec un Assortiment complet de

**MARCHANDISES D'ETAPE,**

Qui seront vendues à BIEN BAS PRIX pour paiement à courte échéance.

Les Marchandises sauvées du feu seront vendues pour la MOITIÉ DE LEUR VALEUR.

TWEEDS pour Robes, 5cts. en montant.
INDIENNES, 5cts. en montant,
HACHES, 50 cts.
HACHES non endommagées, 60cts
CLOUS, 2jcts. la livre,

Un Lot considérable de

COTON FILE,
CUIR à Mocassin et CUIR à Semelle,
PEINTURE,
HUILE DE LOUP MARIN, Pale,
HUILE DE MORUE,
HARENG No. 1,
MORUE, ETC.

E. J. SMITH,

*Station du Chemin de Fer, SHEDIAC.*

10 Décembre '79.

**CANAL WELLAND**

**Avis aux Entrepreneurs Machinistes.**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (le Secrétaire du département des Canaux et Chemins de Fer du Canada) et portant l'endos de "contrats soumis pour différents ponts à construire sur le Canal Welland," seront reçues au bureau jusqu'à MARDI,, le 15e jour de JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles fixés sur différents emplacements du Canal Welland. Les ponts devant traverser des voies publiques devront être de fer et de bois, et ceux qui serviront aux chemins de fer devront être d'acier trempé.

Les plans, devis et conditions généraux peuvent être consultés à ce bureau le et après le 31 MAI prochain. On peut également obtenir des blancs de soumission en en faisant la demande.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires ; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des solliciteurs. Les soumissionnaires devront déposer une somme de $250 pour chaque pont. Si le contrat n'est pas rempli d'une manière convenable, cette somme est acquise au gouvernement.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées.

Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de *cinq pour cent* sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur général, à *huit jours* de date de cet avis.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés en vertu de son contrat.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et Canaux,

Ottawa, 29 mars 1880.

**Contrat de la Malle**

DES SOUMISSIONS, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à VENDREDI Midi, le 30 AVRIL, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour l'espace de quatre ans, DOUZE fois par semaine, aller et retour, entre WESTMORLAND POINT et la STATION DU CHEMIN DE FER, et SIX fois par semaine, aller et retour, entre PORT ELGIN et WESTMORLAND POINT, à partir du 1er Juillet prochain.

Le transport devra se faire dans un véhicule convenable, tiré par un ou plusieurs chevaux, sujet à l'approbation du Maitre-Général des Postes.

Les Malles devront partir de Westmorland Point pour la Station du Chemin de Fer à Aulac deux fois par jour (le dimanche excepté) à temps pour faire correspondance avec les convois de la malle allant à l'Est et à l'Ouest. Revenant au Bureau de Poste immédiatement après l'arrivée de chaque convoi.

Elles devront partir de Westmorland Point pour Port Elgin tous les jours (le dimanche excepté), à deux heures p. m.

Pour le retour, elles devront partir de Port Elgin le même jour à sept heures du matin, et arriver à Westmorland Point en trois heures et quart après le départ.

On peut voir des avis imprimés contenant de plus amples renseignements quant aux conditions du contrat proposé et obtenir des blancs de soumissions aux Bureaux de Poste de Westmorland Point, Baie Verte et Port Elgin.

JOHN McMILLAN,

Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, St. Jean, 15 Mars 1880. 31—60

***A VIS.***

IL est donné par le présent avis, qu'un instituteur de 3me classe est demandé, pour le 1er de mai prochain. Pour plus amples informations, s'adresser à

DAVID M. LEBLANC,
MAX. RICHARD,
Commissaires d'école.

District d'Ecole de Painsec, No. 27, 13 avril 1880.

**Thés ! Thés !**

Recevant aujourd'hui via Halifax, per S. 'Circassian,' de Londres,

30 *Demi Caisses de Congou de choix de* la nouvelle saison.—Vendu à bon marché par A. J. BABANG & CO.

Moncton, 1er avril

**Farine d'Avoine.**

Recevant aujourd'hui :

100 *qts. Farine fraiche moulue de choix* (Rockwood,)

Vendus à bon marché par A. J. BABANG & CO.

Moncton, 1er avril $0

**CANAL LACHINE**

**Avis aux Entrepreneurs Machinistes**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné,—le secrétaire des départements des canaux et chemins de fer du Canada,—et portant l'endos de "Soumissions pour portes d'écluse, canal Lachine," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles venant de l'Est et de l'Ouest, JEUDI, le 3me jour de JUIN prochain, pour la construction des portes et pièces de machines nécessaires pour les écluses du canal Lachine.

Les plans devis et conditions générales peuvent être consultés à ce bureau le et après JEUDI le 20me jour de MAI prochain. On peut également obtenir des blancs de soumissions en en faisant demande.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires ; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires. Les soumissionnaires devront déposer une somme de $250 pour les portes de chaque écluse. Si le contrat n'est pas rempli d'une façon convenable, cette somme est acquise au gouvernement.

Les chèques seront rendus aux personnes dont les propositions ne seront pas acceptées.

Comme garantie de l'exécution du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs qui ont fait des offres au gouvernement et dont la soumission sera acceptée, auront à faire un dépôt de *cinq pour cent* sur la somme totale du contrat. Ce montant devra être déposé au crédit du receveur, à *huit jours* de date de cet avis.

L'entrepreneur n'aura droit qu'à quatre-vingt dix pour cent sur la somme des travaux exécutés en vertu de son contrat.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUF, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux. Ottawa, 29 mars 1880.

**ACCOUREZ TOUS**

**1880-Printemps-1880**

**Nouveautes de la Saison !**

PORTES TOUTE GRANDE OUVERTES !

**A. S. POIRIER**

Vient de recevoir de Montréal, Québec et de St Jean un assortiment de Marchandises sèches et de Groceries Générales, qui ne peut manquer de rendre son magasin l'un des plus achalandés de la ville. En choisissant mon stock je me suis guidé sur le goût et les besoins du peuple ; j'ai acheté ce que je sais être nécessaire et utile à tout le monde, et il n'y a rien dans mon magasin qui ne vaille le prix demandé. Lisez attentivement.

**Marchandises Sèches**

consistant en

ETOFFES à Robes, CORDES Noirs, ALPACAS, CACHEMIRES, INDIENNES, COTON toutes couleurs, DRAPS, français et anglais, TWEEDS français, écossais, canadiens, MOUSSELINES, CORSETS, TOILE fine, HARDES FAITES, COLS, SERVIETTES, RUBANS, MOUCHOIRS, BRODERIES, CORPS, CALEÇONS, CHEMISES BLANCHES, CRAVATES, BRETELLES, BOUTONS, CHAPEAUX, FLANELLES, COTON en paquets, ETOFFES POUR DEUIL, etc., etc.

**GROCERIES**

THÉS, CAFÉS, SUCRES, MELASSE, FRUITS, EPICES, POISSONS, BEURRE, RIZ, FROMAGE, SAVON, SAINDOU, HUILES, ALIMENTS en boîte, FARINES, DE TOUTES SORTES, etc., etc.

**Ferronnerie, Faience,**

Ferblanterie, Verrerie, Tapisserie, Parfumerie, Coutellerie,

**BIJOUTERIE.**

Le département des

***CHASSURES***

est complet et varié,

BOTTINES pour femmes, BOTTES pour hommes, SOULIERS pour enfants ; PARDESSUS, CLAQUES, SAVATTES.

**Gants pour dames et messieurs.**

# FARINE, FARINE !
## THE, SUCRE, MELASSE, &c.

En magasin et sur la route :

500 QUARTS de Farine, Haxall (Buda).
300 « « Superlative,
900 « « Crown,
200 « « Snowflake,
200 « « WhitePigeon
200 « « Gilt Edge
400 « « Bank Sp'g Ex
300 « « Str'ngBakers
100 QUARTS de farine de blé d'inde, Mason Co.
50 Qrts de FEVES BLANCHES ;
50 Qrts de FARINE D'AVOINE ;
250 demi-boîtes de THÉS CONGOU de choix ;
30 barriq. MELASSES de choix d'Antigua,
20 barriq. Melasses (Porto Rico et Barbades) ;
10 barriq. SUCRE Raffiné Ecossais ;
100 boîtes TABAC, marques populaires.

Aussi en magasin, un stock complet de
*Riz, Soda, Empois, Marinades, Sauce, Balais, Aliments en boîtes, Raisins, Savon, Chandelles, Huiles, Morues, Pollock, Hareng, Sel, Etc., Etc.*

☞ A vendre aux plus bas prix du marché par
**HARDING & HATHEWAY,**
17 & 18 South Wharf.

*Agents pour le Savon "Mayflower", les Homards "D. W. Hogg & Co.", et pour les Aliments en boîte de la Portland Packing Co.*

ST. JEAN, N. B., 15 Mars 1880.


*Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.*

WHEREAS a body of Marsh situate in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, and being in Cape Bald and Tedish Marsh so-called, known on plan of said Marsh as part of Lot No. 39, containing three acres, three roods and thirty perches, and also part of Lot No. 36, containing one acre, was assessed by the said Commissioners, and a warrant of distress issued against Angeline C. Doiron, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied, and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given that the said described land or such part thereof as will be necessary, will be leased or sold at Ambrose Dupuis' Corner, in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, on THURSDAY, the Twenty-Second Day of JULY Next, between the hours of Twelve noon and Two o'clock p. m., to pay such assessment and expense.

Dated the sixth day of April A. D 1880.
JUDE J. CORMIER,
Clerk of Commissioners of Sewers.

*Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.*

WHEREAS a body of Marsh situate in the parishes of Botsford and Shediac, in the County of Westmorland, and being in Cape Bald and Tedish marsh, so called, it being all of the same marsh which the late Jude Leblanc died possessed of, said lots, pieces and parcels being known on plan of said marsh by the following numbers viz: North side of East River, so called, lot No. 27, containing three rods and eleven perches; next being lot No. 30, containing three rods and three perches; next being lot No. 36, lying on south side East River, containing one acre and 15 perches; and also lots Nos. 39 and 40, containing two acres, two rods and 13 perches, (reference to plan of said marsh will more fully show), was assessed by the said commissioners and a warrant of distress issued against Susan Hebert, wife of Horeb Hébert, Obelline Hébert, wife of Sylvain E. Hebert, Mathilde Leblanc and Elizabeth Leblanc, the delinquent proprietors, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied, and whereas the said assessment still remains unpaid, Notice is hereby given that the said described land or such part thereof as will be necessary, will be leased or sold at Ambrose Dupuis Corner, in the parish of Shediac, in the county of Westmorland, on Thursday, the 22nd day of July next, between the hours of twelve noon and two o'clock P.M., to pay such assessment and expense.

Dated the sixth. day of April A.D. 1880.
JUDE J. CORMIER,
Clerk of Commissioners of Sewers.

*Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.*

WHEREAS a body of marsh land situate in the parish of Botsford, in the county of Westmorland, Cape Bald and Tedish marsh so called, said marsh being known on the plan of marsh of said Cape Bald and Tedish marsh by the following numbers, viz: Lot No. 6, containing one acre, one rood and fourteen perches; lot no. 10, containing one acre and nine perches; lot no. 34, containing one acre, one rood and twenty perches, and lot no. 42, containing two roods and twenty-one perches, was assessed by the said commissioners and a warrant of distress issued against Samuel F. Black, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied, and whereas the said assessment still remains unpaid, notice is hereby given that the said described land or such part thereof as will be necessary, will be leased or sold at Ambrose Dupuis' Corner, in the Parish of Shediac, in the County of Westmorland, on THURSDAY, the Twenty-Second Day of JULY Next, between the Hours of twelve noon and two o'clock p. m., to pay such assessment and expense.

Dated the sixth day of April A. D. 1880.
JUDE J. CORMIER,
Clerk of Commissioners of Sewers.

*Commissioners of Sewers in the County of Westmorland.*

WHEREAS a body of Marsh situate in the Parish of Botsford, in the County of Westmoreland, and lying in Cape Bald Marsh so called, known on the plan of said marsh a lot number thirty-one in East river, containing one acre, one rod and thirty perches, also lot number thirty four, containing twenty-five perches, and also lot number thirty-five, containing three rods and twelve perches, reference to plan of said marsh will more fully show, was assessed by the said commissioners and a warrant of distress issued against Lorenz P. Cormier, the delinquent proprietor, and delivered to the collector, which warrant has been returned unsatisfied, and whereas the said assessment still remains unpaid, Notice is hereby given that the said described land or such part thereof as will be necessary, will be leased or sold at Ambrose Dupuis' Corner, in the parish of Shediac, in the County of Westmorland, on Thursday, the 22nd day of July next, between the hours of 12 Noon and 2 o'clock P M., to pay such assessment and expense. Dated the 6th day of April A.D. 1880.
JUDE J. CORMIER,
Clerk of Commissioners of Sewers.

## SHERIFF'S SALE.

To be sold at Public Auction, on SATURDAY, the Fifteenth Day of May Next, A. D. 1880, at the Weldon House, in Shediac, between the Hours of Twelve and Five O'clock in the Afternoon.

ALL the right, title, interest, property, claim and demand of Placide D. Boudreau, his possessory right and right of entry both at law and in equity, of, in, and to the following premises, situate in the Parish of Shediac, and described in a certain Indenture of Mortgage from said Placide D. Boudreau to Edward J. Smith, registered in the Westmorland Records on the fifth day of April A. D. 1877, in Libro S. 3, Folio 422, No. 36,088.

Also all other Real Estate of the said Placide D. Boudreau, wheresoever situate or howsoever described, within my Bailiwick, the same having been seized by and to be sold under and by virtue of an Execution issued out of the County Court of Westmorland County at the suit of Frank Vautour versus said Placide D. Boudreau.

ROBERT A. CHAPMAN,
Sheriff.

Dorchester, N. B., February 9th, 1880.

## DISCOURS DE SIR ALBERT SMITH SUR LE TARIF

Sir Albert Smith dit qu'il semble étrange à une personne comme lui bien familière avec les discours précédents du ministre des finances, d'entendre ce monsieur parler en faveur de la protection. L'hon. ministre est devenu un parfait Tory, quoiqu'il fut un temps un libéral accompli.

Sir Leonard Tilley—Et encore un libéral.

Sir Albert discute et nie les allusions personnelles faites contre lui par Sir Charles Tupper, qu'il avait frappé à la porte de l'ancien gouvernement conservateur pour une position, et aussi que si on l'eût laissé seul dans l'affaire des pêcheries il aurait eu un demi-million comme indemnité au lieu de cinq millions et demi. Parlant des remarques du ministre des finances au sujet de la ville de Moncton, il fait allusion au fait que le ministre des chemins de fer, afin de faire un semblant d'économie sur l'Intercolonial, a déchargé la moitié des hommes environ employés dans le département des chars. Il n'y a pas de doute que sous l'administration actuelle ce chemin se détériore malheureusement. Il cite les remarques du ministre des finances dans son discours sur le budget en 1873 pour prouver qu'alors l'hon. monsieur ne pensait pas à la protection, et s'attendait de pouvoir continuer la grande entreprise, à la construction de laquelle le pays était alors engagé, sur le tarif de 12½ p. 100. Cependant ce même monsieur impose maintenant au peuple un tarif de 20 p. 100. Le ministre des finances a toujours été un prophète, mais plusieurs fois il a été faux prophète. On peut s'en convaincre par les promesses qu'il a faites au peuple du Nouveau-Brunswick, qu'il ferait presque toute la manufacture pour la contrée arriérée. Il avait appelé Ontario la contrée arriérée (rires), mais on trouva qu'Ontario pouvait manufacturer presque n'importe quoi, aussi bien que le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement dont le ministre des finances fait partie s'était imposé la grande tâche de construire le chemin de fer du Pacifique en dix ans, malgré que le chef de l'opposition et plusieurs autres messieurs de ce côté de la Chambre protestèrent et prièrent le gouvernement de réfléchir avant d'engager le pays dans une entreprise si téméraire. Le temps est presque écoulé, et le chemin est à peine commencé. Le fait est que le peuple est contre le chemin de fer du Pacifique. Quand le gouvernement précédent est venu au pouvoir il poussa les travaux aussi rapidement que possible, mais prit garde de ne pas augmenter le fardeau du peuple. C'est très bien de construire des chemins pour coloniser le Nord Ouest, mais le peuple de tout le pays proteste fortement contre la construction de la ligne de la Colombie Anglaise dans le simple but de relier les anciennes provinces avec la Colombie Anglaise, avec ses 15,000 ou 20,000 âmes. Quel bien une telle ligne peut-elle faire aux provinces de l'Est pour qu'elles soient si lourdement taxées pour la construire? Il désirerait demander au chef du gouvernement quand il a adopté les principes protectionnistes.

Sir John Macdonald—Sir Alex. Galt a annoncé la politique du gouvernement à une époque aussi reculée que 1859.

Sir Albert Smith—Ça été proscrit

Sir John Macdonald—Oui, mais nous l'avons renouvelée; en 1859 la politique du gouvernement a été annoncée par Sir Alexander Galt, qui s'est déclaré en faveur de garder le Canada pour les Canadiens, et d'encourager nos industries nationales par une protection incidente.

Sir Albert Smith demande si le très honorable monsieur a fait son devoir en tenant dans sa poitrine cette politique pendant vingt ans. Il cite un discours sur le budget de Sir Alexander Galt dans lequel ce dernier exprimait l'espérance de pouvoir bientôt ôter tous les droits sur les articles manufacturés (écoutez, écoutez). Certainement ça ne sonne pas comme le discours d'un homme qui, d'après le chef du gouvernement, était protectionniste à une époque aussi reculée que 1859. Le ministre des finances a parlé de la condition de la ville de St Jean, et il [Sir Albert] est certain que la population de cette ville serait surprise de savoir du ministre des finances qu'elle est dans une condition si prospère. L'hon monsieur a parcouru le pays visitant les manufactures, qui se sont dites grandement satisfaites, sans doute dans l'espérance d'obtenir encore des droits plus élevés. Mais a t-il visité les grands propriétaires de moulin du Nouveau Brunswick et consulté avec eux quant aux effets du tarif? Au lieu d'avoir la protection promise à l'industrie du bois, qui est une des plus importantes du pays, ils sont taxés sur tous les articles qu'ils consomment. Il admet que l'industrie des raffineries de sucre a été facilitée par la politique nationale, mais tandis que quelques monopoleurs en ont bénéficié la grande masse du peuple a eu à payer un prix plus élevé pour son sucre. On a affirmé que le commerce du sucre donnerait de l'emploi aux vaisseaux du Nouveau-Brunswick, mais le fait est que pas un seul vaisseau n'a fait voile de St Jean pour les Indes Occidentales pendant les mois de janvier, février et mars. Le ministre des finances sait très bien que, demain il ne pourrait être élu à St Jean. Il [Sir Albert] est certain que le peuple exprimera à la première occasion sa dissatisfaction du nouveau tarif; et comme quelques uns des partisans du gouvernement semblent croire que le peuple est avec eux, ne serait-il pas bon de donner au peuple la chance de dire son opinion sur le tarif (écoutez, écoutez) Il cite un discours fait par le sénateur récemment nommé, M. Boyd, à St Jean, en présence du ministre des finances, le 19 décembre dernier, dans lequel il parlait de la detresse qui alors existait dans la ville, et qu'il [Sir Albert] croit y exister encore.

## Législature Locale

Mardi, 13 avril

Sur motion la chambre se forme en comité sur le bill concernant les dépenses de l'Hôtel du Gouvernement

M. Gillespie dit que le coût de l'établissement est trop fort, et la province ne devrait pas y contribuer tant que cela. Il espère que la chambre va adopter le bill, qui pourvoit à ce que le gouverneur ait l'usage de la maison et de l'ameublement, qu'il les tienne en bon état lui-même, et qu'il paie son jardinier et ses autres domestiques.

Plusieurs membres disent que le gouvernement devrait prendre l'initiative et la responsabilité de cette affaire.

M. Hill dit que les membres veulent réduire les dépenses à l'Hôtel du gouvernement, mais ne veulent pas en prendre la responsabilité. Le gouvernement est entré en fonctions comme héritier d'un système, et c'est plus dur pour lui, venant en contact tous les jours avec Son Honneur, de retrancher ses comptes, etc, que ce l'est pour la Chambre de le faire.

M Wedderburn dit que le gouvernement a pris la chose en considération, et a été en consultation avec l'ancien gouverneur à ce sujet, et l'est encore avec le présent gouverneur.

M. Ritchie dit que l'inventaire des effets de l'Hôtel du gouvernement n'a pas été fait un moment trop tôt, mais c'est une affaire délicate, et moins on en parlera mieux ce sera.

M. Landry espère que M. Ritchie expliquera franchement ce qu'il veut dire par l'inventaire n'avoir pas été fait un moment trop tôt. Le gouvernement n'a rien à cacher.

M. Ritchie dit que le bruit court que l'ameublement d'une certaine chambre bleue a disparu au départ d'un certain gouverneur, vers le temps que le commissaire en chef actuel est entré en fonction.

M. Landry peut donner à cette rumeur un démenti formel. La chambre bleue était dilapidée, et partie de l'ameublement fut ôtée et recouverte, et ensuite replacée. On posa un tapis auquel les dames s'objectèrent parce qu'il ne convenait pas à l'ameublement, et quand le parti vice-royal arriva, on le remplaça par un neuf. Le tapis n'a pas été emporté par personne mais il fut coupé pour servir aux bureaux. A sa connaissance pas un article de meuble n'a disparu; il n'y a pas un seul meuble neuf dans la chambre, mais quelques-uns ont été recouverts à neuf.

M. Ritchie dit que la rumeur est que l'ameublement a été présenté aux anciens occupants à leur départ par le commissaire en chef.

M. Landry dit que la rumeur n'a pas l'ombre de fondement. Pas un article, à sa connaissance ou de son consentement, n'a laissé la maison. On ne lui a jamais rien demandé, et il aurait refusé si on l'eût fait.

M Gillespie qu'il est rumeur qu'on a payé à un certain gouverneur $500 pour des plantes dans le conservatoire.

M. Landry dit que ce n'est pas une rumeur, c'est dans les comptes publics. Le ministre des finances actuel a laissé une propriété considérable dans le conservatoire, et on l'a payée.

M. Johnson est heureux de voir le commissaire en chef répondre franchement à toutes les questions. Ce qu'il sait il le dit à la Chambre. Un père doit supporter son fils, et la province doit supporter son gouverneur. Nous ne pouvons l'envoyer à la maison des pauvres Nous devons payer pour maintenir la dignité de l'établissement.

On rapporte progrès.

Mercredi, 14 avril

M. McManus présente un bill pour autoriser l'érection d'un téléphone entre Bathurst et Caraquet.

M Johnson propose la nomination d'un comité au sujet des papiers concernant les appliquants pour un lot à Nelson, Northumberland. Sont nommés MM. Johnson, Ryan, Ritchie, Colter et Lynott.

La chambre se forme en comité des subsides et le secrétaire provincial propose que $10,000 soient votées pour les contingences.

Sur l'item pour l'éducation. M. Fraser dit qu'on économiserait en réduisant le montant alloué aux instituteurs.

En réponse à M. Willis, M. Landry dit qu'il va mettre en vigueur un système par lequel les commissions aux intendants des chemins seront payées d'après les sommes dépensées, et non d'après le montant octroyé.

M. Elder fait l'éloge de la circonspection et de la prudence de M. Landry comme commissaire en chef des travaux publics.

A propos des ponts, M. Johnson dit que le pont de Cocagne a été construit avec du bois flottant et ne durerait pas trois ans.

M. Killam dit que tel n'est pas le cas.

M. Gillespie soumet le rapport du comité des comptes publics.

Jeudi, 15 avril

Sur motion de Black la Chambre se forme en comité sur le bill établissant une geôle (*lock up*) à la Pointe du Chêne. Après quelque discussion on rapporte progrès.

Killam présente un bill autorisant Moncton à effectuer un emprunt.

La Chambre se forme en comité des subsides et adopte divers items.

## PROPHETIES POUR 1881

LA FIN DU MONDE OU A PEU PRÈS

Les amateurs de sciences occultes sont en émoi, assure l'*Abeille* de la Nlle Orléans. D'après la mère Shipton, une abbesse du XVe siècle, d'après les inscriptions des Pyramides, et enfin d'après la bible, la fin du monde ou une de ces convulsions gigantesques qui ont déjà changé la face du glope, doit survenir en 1881. Les prophéties de la mère Shipton ont été publiées pour la première fois en 1448 et republiées en 1641, et elles indiquent pour 1881 la fin de la période de tranquillité relative dont la terre a joui depuis près de 6,000 ans.

Les antiquaires prétendent que les inscriptions faites il y a plus de 4,000 ans dans la grande galerie de la grande pyramide, contiennent une marque à l'année 1881 à demie, qui indique que dans cette année un nouveau jeu de centres solaires et de constellations exercera son influence sur notre planète et que cela se terminera par des perturbations terrestres du genre de celles qui ont marqué les premières périodes decrites par les géologues, et qu'on a essayé de faire correspondre aux six jours de la création. L'almanach de la pyramide est basé sur l'observation faite par les savants égyptiens des signes du Zodiaque et des changements dans les corps célestes, et des cycles du temps dont le moindre est de 6,000 ans, ce qui n'est que le quart du grand cycle de 24,000 ans.

Enfin des astronomes modernes prétendent que nous approchons du moment où l'axe polaire de la terre va changer, parce que le dernier changement a eu lieu il y a 6,000 ans. Ce dernier changement avait été calculé à Babylone à un jour près, et les immenses murailles de cette ville avaient été construites en prévision du déluge possible. Les mêmes astronomes avaient aussi calculé le changement suivant dans l'axe polaire et ce changement va survenir dans l'ère où nous vivons. Noé n'a pu se sauver avec sa famille que parce qu'il avait la connaissance de ces mystères, et c'est ainsi qu'il a échappé au déluge, conséquence d'un de ces bouleversements qui arrivent tous les 6,000 ans.

A côté des indications basées sur les calculs de la science, viennent s'ajouter les textes des Ecritures. Emllio Castelar et le professeur Baldwin ont trouvé dans les prophéties de Daniel des passages donnant lieu de croire que la machine terrestre va subir un temps d'arrêt vers 1881.

Hâtons-nous de rassurer nos lecteurs. Les données sur les premiers âges de la terre et les bouleversements qui s'y sont produits, nous portent à croire que les jeunes continents comme l'Amérique et l'Australie seront épargnés; ils serviront de réserve pour la reproduction de la race humaine. Quelques-uns des vieux continents pourront s'affaisser en tout ou en partie, et seront remplacés par des océans, comme cela est arrivé pour l'Atlantide, vaste continent qui reliait autrefois l'Afrique à l'Amérique. Il y aura des abaissements et des exhaussements jusqu'à ce que l'équilibre se soit rétablie autour du nouvel axe polaire, que des calculateurs hardis placent déjà dans l'Utah.

Voilà qui est plus fort assurément que le fameux rez-de-marée annoncé par le professeur Tice et qui n'est jamais venu. Et, cependant, il n'est que trop vrai que notre pauvre globe terrestre est exposé à être détraqué par les perturbations qui peuvent survenir dans les lois de gravitation des corps célestes. Sera-ce dans un an ou dans mille ans ou plus tôt? Voilà ce que nul ne peut affirmer, mais nous devons mettre nos lecteurs au courant des on dit sur la matière, afin que si le cataclysme survient, ils ne puissent pas nous reprocher de n'avoir pas crié: «gare» Nous ne leur cacherons pas qu'il y a quelque chose d'inquiétant dans l'attitude d'Hercule et de ses satellites. Il est à craindre que la contre-attraction de Sirius et d'autres centres de systèmes solaires ne force Hercule et ses lunes à changer leur axe polaire, et alors la pauvre terre perdra son équilibre et verra ses continents, ses îles et ses océans se bousculer d'une façon peu agréable pour les bêtes, grosses et petites, qui vivent à la surface du globe ou au sein des ondes.

Qui vivra verra! Un monde averti en vaut deux!

## NOUVELLES ETRANGERES

De l'Opinion Publique:

Le prince Napoléon a publié une lettre approuvant l'expulsion des jésuites de France. Paul de Cassagnac publiait presque en même temps une éloquente protestation contre le décret qui frappe les congrégations religieuses et s'écriait que la guillotine n'était pas loin. La question religieuse va évidemment diviser les bonapartistes en deux fractions; elle en fera autant des autres partis, et on verra avant longtemps le clergé et les catholiques de France réunis autour d'un chef qui sera probablement le comte de Chambord, et les ennemis de la religion divisés en bonapartistes et en républicains. Ainsi que nous le répétons depuis sept ou huit ans, bonapartistes, orléanistes et républicains catholiques seront forcés par les excès des radicaux de s'unir aux légitimistes et d'accepter leur chef. Cela nous a toujours paru clair, inévitable. L'expulsion des jésuites est le commencement de la lutte, le premier pas dans la voie qui conduira la république à l'abîme. La violence appelant la violence, la colère et la vengeance vont jeter les radicaux dans des excès que rien ne pourra arrêter. Les républicains modérés seront débordés et ne pourront eux mêmes échapper au torrent qui menacera de tout emporter qu'en prêtant main forte aux catholiques.

Ce qui se passe en Europe est de nature à faire croire que les temps ne sont pas loin peut-être où l'on verra les nations bouleversées et ensanglantées par le socialisme, le nihilisme et l'impiété, demander à la religion, à la papauté de les sauver. Léon XIII paraît bien l'homme choisi par Dieu pour préparer cette grande réaction en faveur des principes religieux.

—Un journal du Kansas est responsable de l'histoire merveilleuse qui suit au sujet de la découverte dans cet Etat d'une source d'où coule un flot copieux d'eau douce, qui rend une livre et demie de sucre par trois gallons d'eau. Cette fontaine merveilleuse aurait été découverte par un nommé Mill qui demeure près de Burr Oak, dans le comté de Jewell, et dont l'attention aurait été appelée à la qualité particulière de l'eau par le fait que les animaux refusaient de la boire. Après avoir bien examiné l'eau et l'avoir goûtée, il la trouva si douce qu'il eut l'idée d'essayer d'en faire du sucre et le résultat a été un plein succès. Le sucre fabriqué par lui ressemble beaucoup à celui que produit l'érable, son goût et sa couleur sont les mêmes. La différence ccpendant est encore assez grande pour permettre d'en faire la distinction.

Les navigateurs de long cours devront déployer une grande prudence, pendant la saison prochaine, s'ils veulent éviter des catastrophes, car on prédit que l'océan sera hérissé de dangers, à cause de la quantité extraordinaire de glaces flottantes.

Les navigateurs arrivés récemment à New-York rapportent avoir rencontré d'immenses champs de glaces et que plusieurs collisions ont eu lieu déjà. Il semble singulier, de prime abord, qu'après un hiver remarquablement doux l'océan soit couvert d'autant de glace, mais il faut se rappeler que ce temps doux a fait se détacher du Pôle d'anciens amas de glace dont les débris ont été emportés par les courants.


**Mères! Mères!! Mères!!!**

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable qui porte le *fac-simile* de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

**Consomption Guérie.**

Un vieux médecin retiré ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consomption, des Bronchites, du Catarrhe, de l'Asthme, et de toutes les affections de la Gorge et des Poumons, de la Débilité Nerveuse et de toutes les maladies nerveuses, après en avoir éprouvé la merveilleuse puissance curative dans des milliers de cas, a cru de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé du désir de soulager, j'enverrai gratuitement cette recette à tous ceux qui m'en feront la demande, en allemand, en français ou en anglais, avec directions pour le préparer et s'en servir. Envoyée par la malle sur demande accompagnée d'une estampille, mentionnant ce journal et adressée à W. W. SHERAR, 149 *Powers' Block, Rochester, N. Y.*
10 déc. '79.—3m

REMEDE POUR LES TEMPS DURS.—Finissez de tant dépenser pour de beaux habits, nourriture riche et pour l'étalage. Achetez de la nourriture bonne et saine, des habits meilleurs et à plus bas prix; procurez-vous de toute manière des objets plus réels et substantiels et surtout arrêter cette sotte habitude de courir après les docteurs coûteux et vantards ou de vous tant servir de cette vile médecine qui ne peut vous faire que du mal, et enrichissent les propriétaires, mais mettez votre confiance dans le plus grand de tous les remèdes simples et purs, les Amers de Houblons, qui guérit toujours à un coût minime, et vous verrez des temps meilleurs et une bonne santé. Essayez-le une fois. Lisez ce qui en est dans une autre colonne.

**La panacée domestique de Brown**

Est le tue-douleur le plus efficace du monde. Il le vivifiera infailliblement le sang qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable

Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les douleurs, et c'est le grand remède, LA PANACÉE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuellerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume, 25 cents la bouteille.

LONGTEMPS SOUFFERT—Endurer le Catharre vingt cinq ans est un long espace d'ennui et de misère. Mme E J Flanders, de Manchester, N H, après avoir souffert tout cela, écrit "Le Remède du Catharre coostitutionnel m'a arrachée à des souffrances intenses et presqu'au tombeau." Cette médecine est en vente chez tous les droguistes.

UN BON COMPTE.—"En somme, six longues années de maladie et de souffrances sur un lit coûtant $200 par année, total, $1200—et tout ça a été arrêté par trois bouteilles d'Amers de Houblon prises par ma femme, qui a fait son propre ménage pendant un an depuis sans la perte d'une journée, et je veux que tout le monde le sache pour son bénéfice."

"JOHN WEEKS, Butler, N. Y."

SUR LE BORD DE LA TOMBE—Tel était le cas de Moses A Walker, de Derry, N H, avec une congestion de poumons et le Catharre chronique. Deux bouteilles du Remède du Catharre Constitutionnel le ramenèrent complètement à la santé, et pour nous servir de ses propres paroles, "rebâtirent tout mon système." Le Remède est en vente chez tous les droguistes.

**Les maladies**

Des enfants, attribuées à d'autres causes, sont souvent occasionnées par les vers. LES PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cents la boîte.


## Chemin de fer Canadien du Pacifique

**On missions pour materiel roulant**

On demande des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives,
15 wagons de première classe, (une partie étant des wagons-lits),
20 wagons de seconde classe,
3 wagons d'express et de bagage,
3 wagons de poste et fumoirs,
240 wagons de fret couverts,
100 wagons de fret découverts,
2 charrues pour le déblayage de la voie,
2 charrues à neige,
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

*Le tout devra être manufacturé dans la Puissance du Canada* et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15 mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 février 1880

## SHERIFF'S SALE.

To be sold at PUBLIC AUCTION, on SATURDAY, THE TWELFTH DAY OF JUNE NEXT, A. D. 1880, at the Court House, in Dorchester, between the hours of twelve and five o'clock in the afternoon:—

All the right, title, interest, property, claim and demand of Archibald McCrea, his possessory right and right of Entry both at law and in Equity of, in and to the following lands and premises being a certain piece or parcel of upland situate in St. Andrews (so called), in the Parish of Shediac, described in a Deed from Oliver Mills to said Archibald McCrea, registered in the Westmorland Records on the 24th day of August A.D. 1876, in Libro R 3, Folio 98, No. 35349. Also a piece or parcel of marsh land situate in the Parish of Dorchester and described in a Deed from Max. D. F. White and wife to said Archibald McCrea, registered in the Westmorland records on the 7th day of July A.D. 1879, in Libro A 4 Folio 126, No. 49236. Together with all other real Estate of the said Archibald McCrea wheresoever situate or howsoever described within my bailwick, the same having been seized and to be sold under and by virtue of several Executions issued out of the Supreme Court and of the County Courts of Saint John and Westmorland.

ROBERT A. CHAPMAN,
Sheriff.

Dorchester, N.B., February 26th, 1880.


**COLLEGE ST. LOUIS.**

A ST. LOUIS (PALMERSTON) PRÈS RICHIBOUCTOU, COMTE DE KENT, (NEW-BRUNSWICK.

Le Collége St. Louis a été fondé dans un but patriotique et catholique. C'est pour servir l'Eglise que l'on veut dans cette Maison donner à la jeunesse une Education vraiment nationale et un enseignement large et élevé; et c'est aussi pour servir le pays que l'on y forme des chrétiens courageux et convaincus. Cette double fidélité à la Religion et à la Patrie, on la demande à l'esprit de foi. Le qui seul peut inspirer à la fois l'austérité du travail et des mœurs, la noblesse des manières, la simplicité et l'affabilité du caractère.

LOCAL.—Le Collége St. Louis est situé dans la belle et fertile paroisse de ce nom à 7 milles de la ville de Richibouctou. Sa position sur le rivage enchanteur d'une limpide et large rivière, lui procure, avec les charmes si grands de la beauté du paysage, des agréments de premier ordre pour les récréations des élèves et l'avantage d'une salubrité exceptionnelle. Les bâtiments nouveaux ont été construits d'après un plan d'ensemble entièrement conforme à leur destination spéciale et sont d'une convenance parfaite pour une grande Maison d'éducation.

ENSEIGNEMENT.—Dans le cours commercial, tous les exercices se font également en français et en anglais. Ce cours comprend: l'enseignement de la Religion, la lecture et la déclamation, l'écriture, la grammaire, l'analyse, l'orthographe, la composition et la littérature française et anglaise; la Géographie générale du Globe avec la description complète de l'Amérique; l'histoire Sainte, l'histoire ancienne, l'histoire de l'Acadie, du Canada, des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France et du résumé d'histoire universelle et ecclésiastique; l'Arithmétique surtout au point de vue commercial et industriel; la Tenue des livres en rapport avec les usages du pays; la Géométrie, l'Algèbre et la Télégraphie; l'Arpentage, le levée des plans et le nivellement; le Jardinage et l'Agriculture; gymnastique et exercises militaires; le dessin, musique vocale et instrumentale.

COURS CLASSIQUE.

Les élèves qui ont achevé avec succès leurs études commerciales peuvent faire dans l'établissement les études plus importantes du cours classique: ce cours comprend l'enseignement du latin et du grec, la haute littérature française et anglaise, l'éloquence, les mathématiques supérieures et les sciences physiques et naturelles.

EDUCATION.—Cette branche si importante de l'enseignement reçoit les mêmes soins que l'instruction, et les élèves sont formés à la pratique de la vertu et de la politesse par les prêtres qui dirigent l'établissement.

La santé des enfants est également l'objet d'une sollicitude toute paternelle.

MOYENS D'ÉMULATION.—Deux examens par an. Les élèves y sont interrogés sur toutes les matières de leurs études par le personnel du Collége et des examinateurs étrangers.

Des compositions hebdomadaires dans chaque classe.

Toutes les semaines des notes pour le travail, l'application, la conduite, la tenue et la politesse.

Chaque mois l'inscription au tableau d'honneur pour ceux qui ont obtenu des notes satisfaisantes sur toutes les matières pendant le mois précédent. Des séances musicales, dramatiques, scientifiques et littéraires plusieurs fois par an. Le public peut y être admis.

Trois fois par an les familles reçoivent des notes détaillées sur la conduite, le travail, les progrès et la santé de leurs enfants.

Des Diplômes spéciaux sont délivrés par l'Administration du Collége aux élèves qui ont terminé avec succès, soit le cours commercial, soit le cours classique.

CONDITIONS:

Le bon marché de la pension vient s'ajouter à tous les avantages déjà mentionnés: une grande propriété que le fondateur, le Révérend M. Richard, a attachée au Collége fournit un revenu qui donne les moyens de recevoir les élèves à un prix accessible à tous. Ces généreux sacrifices sont principalement faits en faveur des Acadiens qui malgré leur désir de faire instruire leurs enfants ne sont pas cependant toujours en mesure de payer une pension élevée.

Pension et enseignement (*non compris l'musique instrumentale*)..... $60.00
Couchette, usage de la vaisselle et de la bibliothèque, plumes et encre..... $2.00

DÉBOURSÉS FACULTATIFS.

Lavage..... $8.00
Lit et fournitures..... $10.00

La pension se paie en quatre termes égaux, à la rentrée, le 1er Novembre, le 1er Février et le 1er Mai.

FOURNITURES CLASSIQUES.—Les élèves peuvent se procurer les livres, les cahiers, le papier, etc., à la Maison et à très bonnes conditions.

VACANCES.—Les élèves peuvent sortir chez leurs parents les jeudis de chaque mois. On accorde aussi quelques jours à Noël. (*Les élèves de St. Louis et des environs peuvent seuls profiter de ces congés. Les élèves dont les parents sont éloignés ont dans le Collége même les moyens de passer ce temps très agréablement.*) Les vacances régulièrement dites commencent vers la fin de juin et se terminent vers le commencement de Septembre.

On peut voir les élèves au parloir pendant les récréations.

*NOTA BENE.*—Pour se rendre à St. Louis, on prend l'Intercolonial jusqu'à la station de Weldford; de là on se rend au Collége par la Malle. Lorsque l'établissement est averti, il en voie gratuitement ses voitures à l'arrivée des chars pour y prendre les élèves.

La rentrée aura lieu le jeudi, 6 Septembre.

LE REV. M. F. RICHARD, Supérieur.
LE REV. E. R. BIRON, Directeur


## Canal Welland

**Avis aux Contructeurs de Ponts.**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, (Secrétaire du département des Chemins de Fer et Canaux) et endossées, "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malles de l'Ouest, MARDI, le 15ième jour du mois de JUIN prochain pour la construction de ponts-tournants et de ponts fixes à divers endroits de la ligne du Canal Welland. Les ponts des grandes routes devront être construits en fer et en bois, et ceux des chemins de fer, exclusivement en fer.

On peut prendre communication des plans, devis et conditions générales à ce bureau le et après le LUNDI 31ème jour de MAI prochain, on peut aussi se procurer à ce bureau des formules de soumissions.

Les personnes qui soumissionneront devront avoir une connaissance oratique des ouvrages de ce genre, et sont requises de se rappeller que l'on ne s'occupera pas des soumissions qui ne seront pas strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas d'une société,—il est indispensable que les personnes qui la composent donnent leur signature réelle, leur genre d'occupations, et le lieu de résidence de chacune d'elles; de plus, un chèque de banque accepté, équivalant à $250, pour chaque pont pour lequel on soumissionnera, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme ne sera pas remise si le soumissionnaire refuse d'exécuter les travaux pour lesquels il aura soumissionné, aux prix et conditions par lui mentionnés.